

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 avril deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

11 AVRIL 2013

Étaient présents :

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT\*, Monsieur CHARREAU\*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

OBJET

**Protocole d'accord  
préalable au Contrat de  
Développement Territorial  
de la Confluence**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 avril 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 avril 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 avril 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

\*Monsieur STUCKERT (uniquement pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 13 B 02)

\*Monsieur CHARREAU (sauf pour les dossiers 13 B 00, 13 B 01, le procès-verbal de la séance du 14 février 2013 et le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur RAVEL

**N° DE DOSSIER** : 13 B 09

**OBJET** : PROTOCOLE D'ACCORD PRÉALABLE AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CONFLUENCE

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Promulguée le 3 juin 2010, la loi relative au Grand Paris porte la vision du projet de développement et d'aménagement de la métropole francilienne. Pour permettre au nouveau réseau de transports et à ses gares de produire pleinement les effets de développement attendus, une politique d'aménagement de l'espace pensée à l'échelle de la région, avec des territoires ciblés pour leur potentiel économique a été mise en place.

Les contrats de développement territorial (CDT) en sont la traduction et constituent le deuxième pilier du Grand Paris : la dynamique créée par l'arrivée du projet de transports est ainsi portée par des projets de développement spécifique, élaborés avec les collectivités locales et l'Etat.

Le CDT est un outil de planification et de programmation dont le contenu est précisé par le décret du 24 juin 2011, prévu à l'article 21 de la loi relative au Grand Paris. Les CDT sont la déclinaison locale des objectifs de mise en œuvre du Grand Paris en matière d'urbanisme, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages.

À ce jour, 10 territoires de projet ont été identifiés sur lesquels 21 CDT sont en cours de négociation entre les collectivités territoriales et l'État.

Les contrats sont établis entre l'État et les communes ou leurs groupements (EPCI). La région et les départements territorialement concernés peuvent également, à leur demande, être signataires des CDT. Sauf indication spécifique, ils portent sur une durée de quinze ans.

L'article 21 de la loi du 3 juin 2010 désigne le Préfet de région comme l'autorité signataire des CDT représentant l'État.

Le territoire de la Confluence Seine-Oise, regroupant les communes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine ainsi que les communautés d'agglomération des 2 Rives de la Seine et de Cergy-Pontoise, constitue à plusieurs titres un territoire stratégique dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Paris.

Il est tout d'abord appelé à accueillir un futur grand équipement métropolitain, la plate-forme multimodale Seine Métropole, pièce maîtresse pour le développement de l'axe Seine. Cette plate-forme multimodale concourra au rééquilibrage logistique de l'ouest de la Région Île-de-France et, à une échelle plus locale, irriguera économiquement le territoire des communes situées autour de la Confluence.

Il réaffirme la nécessité de réaliser conjointement un certain nombre d'infrastructures telles que la ligne EOLE, la LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie), la TGO, l'A104...

Le CDT consolidera également le rôle de ce territoire grâce à son potentiel universitaire, ses capacités de recherche et d'innovation et son tissu de PME.

Le CDT ancrera ainsi la Confluence au cœur des flux régionaux et européens, confortera son potentiel de développement économique et accompagnera l'implantation d'équipements métropolitains.

Un projet de territoire, jugé par l'État comme solide, cohérent et ambitieux, a été établi à partir d'un travail collectif associant les villes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine, les communautés d'agglomération des 2 Rives de la Seine et de Cergy-Pontoise ainsi que les conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise.

Le résultat de ce travail, mis sous forme d'un protocole d'accord préalable à l'élaboration du CDT de la Confluence, représente un engagement collectif, stabilise tout ce qui a pu être acté lors de ce travail commun et fonde des objectifs de développement qui seront le support du CDT qui fixera les conditions de réalisation de ces objectifs et leur programmation dans le temps sur la durée du CDT.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye contribuera à de nombreux titres à cette ambition par :

- Le projet de port, projeté pour partie sur le territoire communal, qui s'articulera par ailleurs avec le projet de centre d'entraînement du PSG,
- Les apports complémentaires que le pôle économique, d'enseignement notamment universitaire, sportif et culturel saint-germanoïse peut apporter au territoire de la Confluence pour renforcer son positionnement métropolitain.

Il est aussi l'occasion pour la Ville de participer activement, avec l'ensemble des partenaires signataires du présent protocole et du futur CDT, à la définition des projets structurants sur le secteur et au confortement de Saint-Germain-en-Laye comme porte d'entrée ouest du Grand Paris.

Le projet de CDT, une fois établi, fera l'objet d'une évaluation environnementale. Le Conseil Régional d'Île-de-France, les Conseils Généraux concernés, l'Association des Maires d'Île-de-France, Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris ainsi que l'autorité environnementale seront consultés pour avis.

Après enquête publique, le CDT sera alors signé par le Préfet de Région Île-de-France et par les maires qui y ont été autorisés par délibération des conseils municipaux.

Le projet de CDT fera donc l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye à l'issue de cette procédure.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de protocole d'accord préalable dont la signature par l'ensemble des partenaires est prévue d'ici fin avril 2013.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur FRUCHARD votant contre,

APPROUVE le projet de protocole d'accord préalable au CDT de la Confluence.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

# Protocole d'accord préalable à l'élaboration du CDT de la Confluence



## *Signé entre*

L'Etat

*Et* L'association des collectivités de la Confluence Seine Oise  
La ville de Saint-Germain-En Laye  
Le Conseil Général du Val d'Oise  
Le Conseil Général des Yvelines

*15 mars 2013*

## TITRE I : LE PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

<b>1.</b>	<b>LA CONFLUENCE : UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ASSOCIE A UNE GOUVERNANCE INNOVANTE.....</b>	<b>5</b>
1.1.	UN POLE STRUCTURANT DU GRAND PARIS ET DE L'AXE SEINE.....	5
1.2.	LES OUTILS DE GOUVERNANCE.....	8
<b>2.</b>	<b>LA CONFLUENCE: DES POLES URBAINS ORGANISES AUTOUR DU FLEUVE.....</b>	<b>11</b>
2.1.	UN PAYSAGE EXCEPTIONNEL, DES ESPACES NATURELS SUPPORTS DE BIODIVERSITE .....	11
2.2.	UN AXE HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN.....	11
2.3.	LES POLARITES URBAINES DE LA CONFLUENCE SEINE-OISE.....	12
2.4.	UNE VALEUR PATRIMONIALE ET UNE CULTURE COMMUNE .....	12
<b>3.</b>	<b>LA CONFLUENCE, POUR LA PREFIGURATION DE LA METROPOLE POST-KYOTO.....</b>	<b>14</b>
3.1.	UN TERRITOIRE «SOLIDAIRE ET DURABLE» .....	14
3.2.	UN TERRITOIRE PIONNIER DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES URBAINS DU GRAND PARIS .....	16

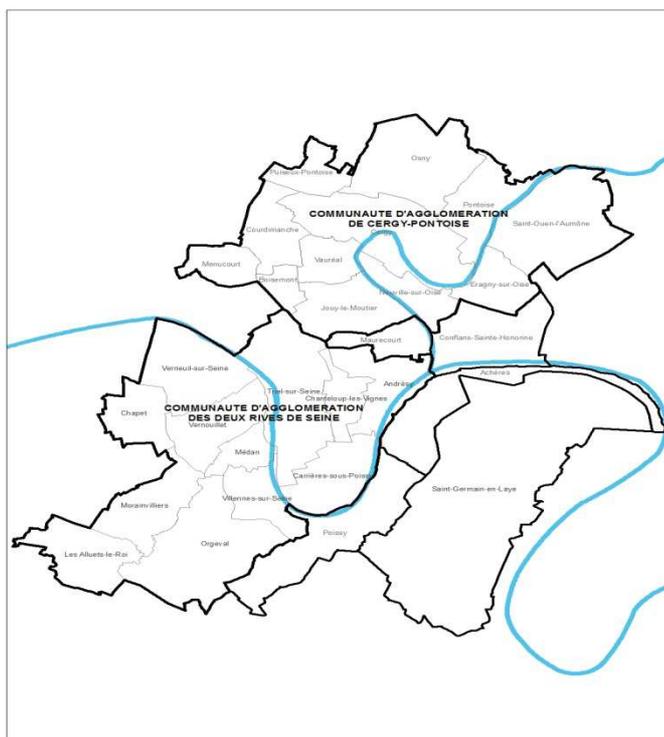
## TITRE II : OBJECTIFS ET PRIORITES

<b>1.</b>	<b>ANCER LA CONFLUENCE DANS LES FLUX REGIONAUX ET EUROPEENS. ....</b>	<b>18</b>
1.1.	INSCRIRE LA CONFLUENCE DANS LES RESEAUX FLUVIAL, FERRE ET ROUTIER .....	18
1.2.	AMELIORER LA DESSERTE DU TERRITOIRE PAR LA CONNEXION DE LA CONFLUENCE SEINE OISE AUX RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN REGIONAUX.....	20
1.3.	RENFORCER LES LIAISONS ENTRE LES POLES DU CDT CONFLUENCE .....	21
<b>2.</b>	<b>CONFORTER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA CONFLUENCE .....</b>	<b>24</b>
2.1.	L'HISTOIRE ECONOMIQUE DE CONFLUENCE.....	24
2.2.	LE PORT DE SEINE METROPOLE ET LA LOGISTIQUE.....	24
2.3.	DEVELOPPER LES FILIERES STRUCTURANTES .....	25
2.4.	UN FORT POTENTIEL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	28
2.5.	UNE CULTURE DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'INNOVATION .....	29
<b>3.</b>	<b>ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS METROPOLITAINS ET DEVELOPPER LES POLARITES STRUCTURANTES.....</b>	<b>30</b>
3.1.	LES CENTRALITES METROPOLITAINES .....	31
3.2.	LES EQUIPEMENTS DE RAYONNEMENT METROPOLITAIN .....	33
3.3.	LE RENFORCEMENT DES CENTRALITES EXISTANTES .....	36
3.4.	PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT URBAIN. LE PARC DE LA CONFLUENCE.....	37
3.5.	LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE .....	38

## TITRE III : PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS D'AMENAGEMENT, INFRASTRUCTURE

<b>1.</b>	<b>CALENDRIER ET METHODE D'ELABORATION DU CDT.....</b>	<b>40</b>
<b>2.</b>	<b>PROGRAMME D'ACTIONS.....</b>	<b>41</b>

## Périmètre du CDT Confluence



**L'association des collectivités de la Confluence Seine Oise constituée des collectivités :**

### **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :**

194 793 habitants (\*)

13 communes : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny, Jouy le Moutier, Osny, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint Ouen l' Aumône, Vauréal.

Président : Dominique LEFEBVRE

### **Achères**

19 533 habitants (\*)

Maire : Alain OUTREMAN

### **Conflans Sainte Honorine**

35 335 habitants (\*)

Maire : Philippe ESNOL

### **Poissy**

37 816 habitants (\*)

Maire : Frédérik BERNARD

### **Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine**

90 107 habitants (\*)

12 communes : Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, les Alluets le roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine

Président : Philippe TAUTOU

## **La ville de Saint- Germain-en-Laye**

### **Saint-Germain-en-Laye**

43207 habitants

Maire : Emmanuel LAMY

(\*)INSEE population municipale 2009

## Préambule

Le présent document constitue l'accord-cadre préfigurant le Contrat de Développement Territorial de la « Confluence », qui couvre d'une part le périmètre de l'Association des collectivités locales de la Confluence Seine-Oise et d'autre part la commune de Saint-Germain-en-Laye. Dans le texte ci-après, le terme « Confluence » désigne le territoire de l'ensemble des collectivités signataires du CDT et la « Confluence Seine-Oise », l'association créée par les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, des 2 Rives de Seine ainsi que les communes de Poissy, Achères et Conflans Sainte-Honorine.

Le CDT concerne un territoire de 420 000 habitants et 170 000 emplois, pôle de développement métropolitain dont l'ambition partagée est d'articuler qualité de vie, offre de service et de loisirs et de s'inscrire pleinement dans la stratégie de développement urbain, économique et touristique du Grand Paris, de l'Axe Seine et d'une ouverture européenne de la région capitale.

La mise en œuvre de ce projet de territoire et des équipements structurants comme le Port Seine Métropole se réalise en lien avec les partenaires institutionnels et ses voisins, à savoir principalement, les Conseils Généraux du Val d'Oise et des Yvelines, le Conseil Régional Ile de France, l'OIN Seine-aval, la ville de Paris, le Parc Naturel Régional du Vexin Français et la chambre de commerce et d'industrie Val d'Oise – Yvelines (CCIV).

La Confluence est un territoire à fort potentiel économique, touristique, universitaire et de recherche : développement du Port Seine Métropole, « Cluster Patrimoine » autour du Centre National de Conservation des Patrimoines (CNCP) et du Musée d'archéologie nationale (MAN), filière des Eco mobilités..... C'est par ailleurs un éco-territoire qui porte un modèle de développement durable (intensification des centres urbains, accompagnement des mutations de l'agriculture périurbaine, renforcement de la biodiversité) et qui propose un projet de développement urbain harmonieux et raisonné à même de contribuer à l'objectif de production de logements du « Grand Paris » avec une volonté d'exemplarité environnementale dont la mise en oeuvre est garante de la qualité des projets et de la qualité de vie sur le territoire .

La Confluence concourt aux objectifs de développement de « l'Axe Seine » et s'inscrit dans la stratégie du « Grand Paris » qui suppose l'émergence de grands pôles métropolitains, participant de la constitution d'une métropole durable équilibrant développement urbain et activités économiques en Ile-de-France, dans le souci permanent de la préservation du cadre de vie des populations. Elle prend en outre appui sur le processus d'accélération généré par l'inscription d'une partie de son territoire dans l'Opération d'Intérêt National Seine Aval. Ses membres participent d'ailleurs d'ores et déjà activement, dans le cadre du syndicat mixte «Paris Métropole», aux réflexions sur le « Grand Paris » et en particulier sur celle relative à la gouvernance dans laquelle s'inscrit avec détermination l'association Confluence Seine-Oise. La Confluence Seine Oise est d'ailleurs reconnue comme territoire d'intérêt métropolitain par le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) révisé.

La réussite du CDT Confluence repose sur l'engagement des partenaires à faire que les objectifs partagés exposés dans ce protocole se concrétisent par la réalisation d'équipements structurants et d'infrastructures de transport indispensables à l'affirmation de ce grand pôle métropolitain.

# TITRE I : LE PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

## 1 LA CONFLUENCE : UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ASSOCIE A UNE GOUVERNANCE INNOVANTE

### 1.1 UN POLE STRUCTURANT DU GRAND PARIS ET DE L'AXE SEINE

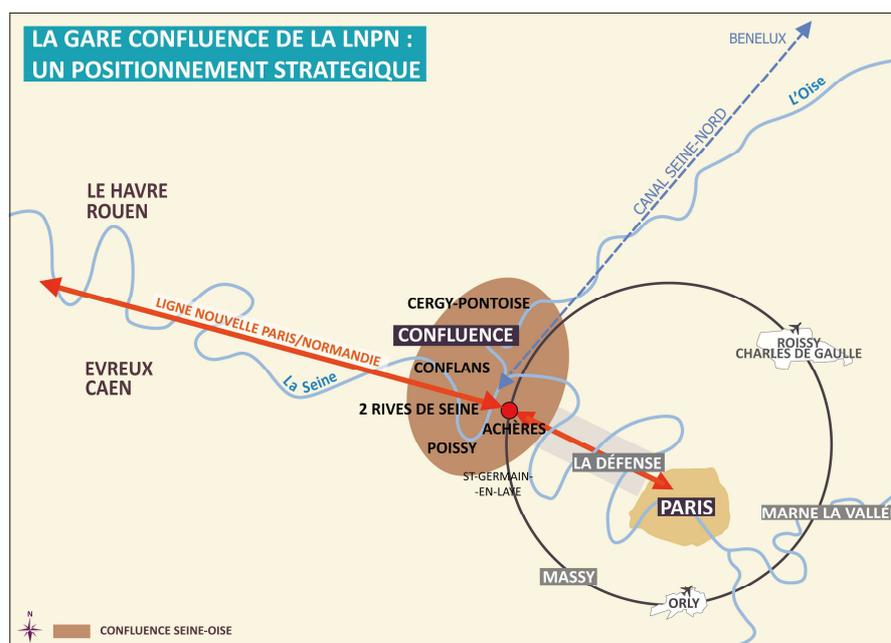
#### 1.1.1. UN TERRITOIRE CHARNIERE ENTRE LE GRAND PARIS ET L'AXE SEINE

La Confluence présente un double enjeu d'aménagement du territoire à l'échelle du Grand Paris et de la vallée de la Seine. Située à l'articulation de la région parisienne et de la Normandie, elle se positionne sur l'axe de la Seine au débouché du canal Seine-Nord, et sur la rocade qui relie les grands pôles structurants de la 2<sup>ème</sup> couronne de la région francilienne. Ce positionnement stratégique, à la rotule de deux grands systèmes métropolitains, confère à la Confluence un rôle déterminant pour l'attractivité et la compétitivité de la région francilienne et de la vallée de la Seine.

Le développement de ce territoire s'inscrit dans les orientations d'aménagement régionales du SDRIF et dans la dynamique de développement du Grand Paris et de l'axe de la Seine, ainsi que dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil Général des Yvelines (SDADEY 2006) et le Conseil Général du Val d'Oise.

La contribution de la Confluence aux objectifs de production de logements en Ile-de-France, sa capacité à devenir une agglomération post-Kyoto, le potentiel de son pôle économique, les grands projets d'intérêt national (dont le port « Seine-Métropole ») constituent les clés de réussite du territoire. De cette façon, la Confluence contribue à la résolution de deux défis majeurs :

- le maintien du Grand Paris dans la compétition des métropoles mondiales, qui dépend pour partie de son aptitude à se doter rapidement d'une façade portuaire et maritime
- la compétitivité des grands ports normands du Havre, de Rouen et de Caen/Ouistreham, qui doivent maîtriser leur hinterland par des moyens massifiés ferroviaires et fluviaux pour affronter la concurrence des ports du nord de l'Europe.



### 1.1.2.

#### UN MAILLON ESSENTIEL DE L'AXE SEINE ET DU FUTUR GATEWAY

Le territoire de la Confluence, avec 420 000 habitants et 170 000 emplois, constitue le 3ème grand pôle de la vallée de la Seine, après Rouen et Caen et devant le Havre, hors Paris et sa 1ère couronne.

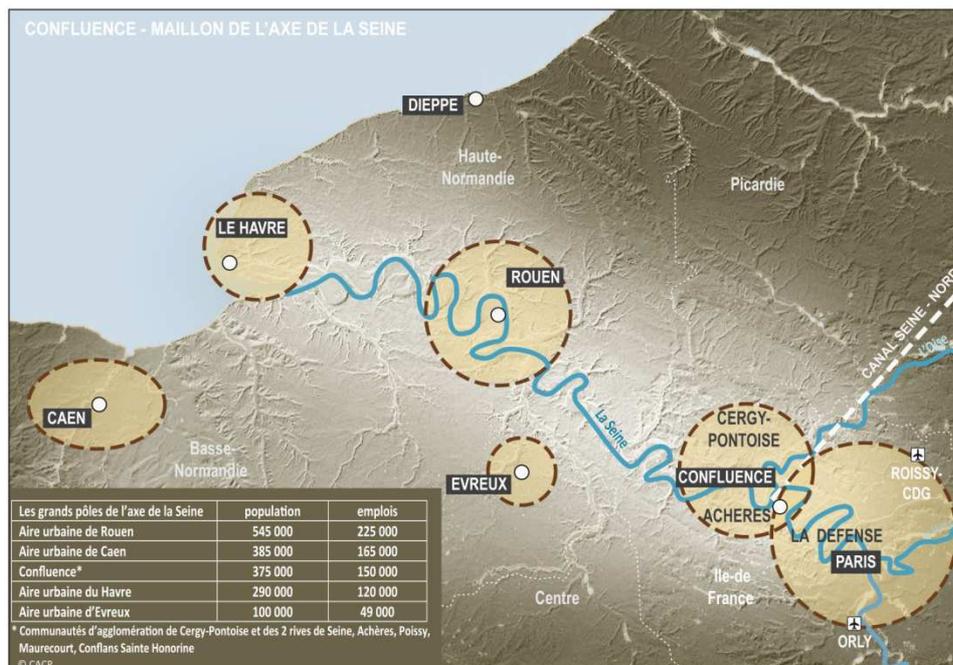
Outre son poids démographique et économique, elle bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle : à la confluence de la Seine et de l'Oise, au débouché du canal Seine Nord, elle relie la Seine et l'Île-de-France au réseau des ports et des canaux à grand gabarit du nord de l'Europe.

Cette localisation stratégique est au fondement de l'ambition portuaire de la Confluence, dont l'identité s'est notamment forgée dans la tradition de la batellerie de Conflans-Sainte-Honorine, et que partage la ville de Saint Germain-en-Laye, compte tenu de ses emprises foncières entre Seine et forêt domaniale.

Cette ambition se réaffirme aujourd'hui par la mise en service en 2016 de l'éco-port de Triel et par le grand projet de la plateforme portuaire « Seine-Métropole ». Ce nouveau port d'intérêt national se développera sur la rive gauche de la Seine. Il constituera une base arrière des ports du Havre et de Rouen en mesure d'apporter une offre complète aux opérateurs de fret et complétera le dispositif portuaire de la région parisienne en lien avec Gennevilliers. Il participera à la recomposition du système portuaire normand, du groupement des ports du Havre, de Rouen et de Paris (HAROPA) et de l'axe Seine, indispensable pour affronter la concurrence accrue des ports d'Anvers, Zeebrugge ou Rotterdam.

Ce port sera le support d'un développement économique axé pour partie sur la logistique de flux, pour laquelle les modes de transports intermodaux eau/fer/route et les capacités de stockage sont des conditions de réussite primordiales. Cette orientation devra être finement articulée avec les ambitions de développement économique du territoire et constituer un facteur de croissance. Il participera en lien avec les ports urbains de l'Ile de France à la logistique d'approvisionnement de la région capitale. Le développement territorial devra notamment pouvoir s'appuyer sur l'aménagement de plateformes industrielles qui bénéficieront de dessertes efficaces, et sur l'environnement économique existant caractérisé par :

- un tissu industriel qui se modernise et s'adapte aux mutations industrielles avec en particulier l'industrie automobile-équipementiers à Poissy et Carrières-sous-Poissy,
- les éco-industries (dont la valorisation des déchets et traitement de l'eau sur le site de Seine Aval) et la filière de l'écoconstruction/ nouvelles techniques de construction dans la boucle de Chanteloup,
- le tissu d'entreprises tournées vers la mobilité de demain, les technologies numériques spécialisées dans la communication et l'intelligence embarquée, la cosmétique et la R&D notamment à Cergy-Pontoise.



Il devra faire l'objet, dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble, d'un traitement architectural et paysager de très grande qualité afin de garantir la meilleure intégration possible dans son environnement naturel, entre Seine et forêt, et en parfaite harmonie avec les villes et projets immédiatement environnants (cf 3.2.5 et 3.3.2).

### 1.1.3. UN POLE D'EQUILIBRE DE LA DEUXIEME COURONNE DE L'ILE DE FRANCE, EN RESEAU AVEC LES POLARITES REGIONALES

La Confluence remplit les fonctions de pôle urbain de référence pour les territoires environnants : le Vexin français, la vallée de l'Oise, le nord des Yvelines. Il rayonne sur ces territoires en tant que pôle économique doté de grandes entreprises et d'un tissu de PME/PMI diversifié, d'un pôle universitaire et de recherche à Cergy-Pontoise, d'un réseau d'équipements de proximité et d'équipements de rayonnement régional (base de loisirs, théâtres, Conservatoire, etc.), son ouverture à l'international (lycée international de Saint-Germain-en-Laye notamment) et de pôles de transports multimodaux autour de plusieurs gares.

La Confluence est également un pôle administratif majeur, grâce à la présence de la Préfecture du Val d'Oise et des administrations départementales à Cergy, du Tribunal de grande instance à Pontoise et du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et du pôle administratif de Saint Germain-en-Laye, sous-préfecture des Yvelines.

Située sur la rocade des pôles structurants de la grande couronne, la Confluence-Seine-Oise organise le quart nord-ouest de l'Ile de France, à l'instar des autres grands pôles franciliens comme Saint-Quentin-en-Yvelines au sud-ouest et Evry au sud.

Pour asseoir leur développement, la Confluence Seine-Oise et la ville de Saint-Germain-en-Laye entendent conforter leurs relations stratégiques avec la Défense et Paris d'une part, et avec les pôles de Roissy, Plaine Commune, Saclay, Saint Quentin-en-Yvelines et Versailles, d'autre part.

## 1.2. LES OUTILS DU CDT CONFLUENCE

### 1.2.1. UN TERRITOIRE DE PROJET QUI S'INSCRIT DANS LES ECHELLES TERRITORIALES

Né dans la dynamique du Grand Paris et soutenu par la volonté politique des collectivités, le périmètre du CDT Confluence a été identifié comme territoire de projet destiné à participer pleinement au développement de la métropole francilienne.

Dans le cadre du Grand Paris, l'espace formé par l'Association Confluence Seine-Oise et la commune de Saint-Germain-en-Laye a été identifié parmi les dix pôles majeurs de développement

conçus pour soutenir le projet métropolitain. Ce territoire est reconnu en capacité d'élaborer un Contrat de Développement Territorial, au terme des études menées sous le pilotage de l'EPAMSA. La signature de ce CDT avec l'État se fera avec les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, en lien avec la Région Île-de-France.

A l'échelle nationale, l'Association Confluence Seine-Oise et Saint-Germain-en-Laye ont été par ailleurs étroitement associées à la mission du Commissariat général pour le développement de la vallée de la Seine. La Confluence est désormais reconnue comme pôle majeur de l'Axe Seine.

A un niveau supra-régional, les travaux issus de la coopération des agences d'urbanisme normandes et franciliennes (APUR, AUCAME, AUDAS, AURBSE, AURH, IAU-IDF) ont qualifié la Confluence « *d'espace stratégique de développement* ». A l'échelle régionale, le territoire peut s'appuyer sur le rôle de « *Territoire d'Intérêt Métropolitain* » que lui reconnaît le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) tout comme sur l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, dont le protocole a été approuvé le 31 janvier 2008 par les 51 communes et 5 intercommunalités qui la composent, ainsi que par les grands partenaires (État, Région Ile-de-France et Département des Yvelines).

Le projet du CDT Confluence se structure autour des projets de territoires des communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, des 2-Rives-de-Seine et des communes d'Achères, Conflans, Poissy et de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur la stratégie définie dans le protocole de l'OIN Seine Aval.

Il s'appuie sur les politiques menées par le Conseil général des Yvelines, qui promeut notamment une dynamique de projets opérationnels et qui a lancé « Yvelines Seine », plan de développement de la vallée de la Seine yvelinoise dont l'ensemble des projets, mis ainsi en synergie, est chiffré à 150M€. Le projet de Confluence s'appuie également sur les politiques menées par le Conseil Général du Val d'Oise, en particulier en matière de développement économique et universitaire, le Conseil régional d'Ile-de-France et l'État à travers notamment les grands investissements portuaires, ferroviaires, routiers, culturels, et notamment ceux mis en œuvre dans le cadre de l'OIN.

Le projet du CDT Confluence bénéficie des outils qui accompagnent les grands partenaires institutionnels, l'EPAMSA sur le territoire de l'opération d'intérêt national Seine-Aval, les agences d'urbanisme - l'AUDAS, l'IAU et l'APUR-, Port de Paris, les Établissements Publics Fonciers des Yvelines et du Val d'Oise, le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, les Comités d'Expansion et les Offices de Tourisme des Départements, etc.

### 1.2.2.

#### **L'ASSOCIATION CONFLUENCE SEINE-OISE POUR PORTER LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ASSURER UNE GOUVERNANCE INNOVANTE**

La structure administrative morcelée du territoire et la dynamique francilienne à l'œuvre au cours des trente dernières années ont longtemps favorisé des logiques territoriales « étanches » ne facilitant pas le dialogue et les synergies entre territoires voisins.

Dépasant les effets des limites géographiques et administratives, la Confluence est aujourd'hui appelée à jouer un rôle spécifique au sein de la région francilienne, du Grand Paris et de l'Axe seine.

Le positionnement géographique de l'Association Confluence Seine-Oise, son poids démographique et son potentiel de développement (375 000 habitants et 150 000 emplois), allié à la proximité de la ville de Saint-Germain-en-Laye, en font un pôle de développement métropolitain dont l'ambition partagée est d'offrir à la métropole et à ses habitants un modèle qui articule qualité de vie, offre de service et de loisirs avec un développement urbain, économique et touristique ambitieux.

Le renforcement des liens entre les collectivités qui composent ce territoire de projet est essentiel à son développement. Il s'agit, d'une part, d'accéder à la taille critique en terme de population et d'emploi pour être « visible » à l'échelle régionale et nationale, notamment pour les investisseurs et les entreprises, et d'autre part, de mettre en synergie les atouts du territoire au sein d'un projet de développement cohérent.

Aujourd'hui dans un contexte francilien marqué par la compétition internationale, par les tensions urbaines et sociales, par un besoin impératif de logements, et par la nécessité de préparer les territoires à l'ère post-Kyoto, les décideurs tendent à intégrer de nouvelles logiques territoriales qui s'appuient pour une part sur les intercommunalités et sur des territoires d'un poids démographique, social, économique et politique, significatif.

Les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise et des Deux Rives de Seine, les communes d'Achères, Conflans-Sainte-Honorine et Poissy ont ainsi décidé de s'associer pour porter le projet de développement de la Confluence Seine-Oise, dans le respect de leur Déclaration commune de constitution de l'association Confluence Seine-Oise, créée le 17 février 2012.

Par cette association et en lien étroit avec la commune de Saint-Germain-en-Laye, les collectivités organiseront leurs efforts pour répondre de façon cohérente aux grands défis des prochaines décennies et fabriquer un territoire exemplaire du développement durable :

- apporter un cadre de vie qui répond aux attentes des citoyens en favorisant l'égalité sociale et territoriale et en améliorant la cohésion sociale tout en garantissant la pérennité d'un environnement exceptionnel par la préservation des continuités écologiques;
- préparer le territoire à l'ère post-Kyoto, en particulier concilier un pôle urbain dense et une nature préservée et anticiper les mutations climatiques et énergétiques ;
- développer le territoire pour garantir son dynamisme et son attractivité économique ;
- doter le territoire de moyens adaptés de déplacements, clés de la réussite de ses enjeux : desserte aisée entre les pôles de la Confluence Seine-Oise et liaisons régionales (Paris et banlieue) et nationales et internationale (Normandie, réseau TGV et aéroport de Roissy) rapides et efficaces.

## 2 LA CONFLUENCE: DES POLES URBAINS ORGANISES AUTOUR DU FLEUVE

Structuré autour de deux grands cours d'eau, la Seine et l'Oise, et de leur confluence, le territoire de la Confluence est marqué par une même géographie, qui a façonné les paysages et pour partie son développement économique et urbain.

La Seine et son affluent constituent un ensemble cohérent à l'échelle régionale, en tant qu'axe de transport et axe économique, axe de loisirs et de tourisme, support de développement urbain et corridor écologique d'importance nationale et européenne. L'addition de ces différentes fonctions fait du fleuve un vecteur essentiel pour un développement durable de ce territoire.

### 2.1 UN PAYSAGE EXCEPTIONNEL, DES ESPACES NATURELS SUPPORTS DE BIODIVERSITE

L'identité de la Confluence est fondée en grande partie sur la qualité du site dans lequel elle est inscrite, autour des boucles de l'Oise et de la Seine. Le lit des deux rivières et les larges plaines alluviales formées par leurs méandres (boucle de Chanteloup, plaine maraîchère de Cergy), est bordé par des coteaux plus ou moins abrupts, des plateaux et des buttes (butte de l'Hautil, butte de Marsinval), qui offrent des points de vue remarquables sur les vallées et au-delà vers la Défense et le Mont Valérien, qui se dégagent selon des perspectives parfois surprenantes (belvédère de l'axe majeur, butte de Courdimanche et plateau d'Andrésey, coteaux de Maurecourt, grande terrasse de Le Nôtre à Saint Germain en laye).

Les nombreuses îles formées dans le lit des deux cours d'eau ponctuent le paysage. Souvent inaccessibles et préservées de toute urbanisation, notamment du fait des risques d'inondation, elles constituent des sites naturels d'exception, réservoirs de biodiversité et identifiés en tant que tels dans de nombreux inventaires. L'ancienne île de Devant à Conflans-Sainte-Honorine est ainsi identifiée pour son intérêt ornithologique, tant pour l'accueil des oiseaux d'eau sur l'axe de migration de la Seine, que pour la nidification. L'île Nancy, face à Andrésey, parc naturel, n'est accessible par bateau qu'entre avril et octobre, permettant ainsi à chacun de profiter de cette nature préservée les mois d'hiver.

A côté du fleuve, l'identité du territoire est également marquée par la présence de la forêt domaniale de Saint Germain qui, sur plus de 3500 hectares, contribue au bilan positif des échanges de gaz à effet de serre, mais participe aussi fortement au bien-être de ses habitants. et de ses deux millions de visiteurs annuels.

La continuité du développement historique, dont la Seine et l'Oise ont été les vecteurs comme en témoigne le patrimoine architectural et urbain des villes tournées vers le fleuve, sera préservée et mise en valeur comme facteur d'identité du territoire.

### 2.2 UN AXE HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN

La présence de deux axes de transport fluvial et leur rencontre avec les grandes voies de circulation commerciale reliant notamment Rouen à Paris a constitué le facteur de développement économique et urbain des communes riveraines.

Dès l'antiquité, l'aménagement d'accès au fleuve (atterrissements, pontons, quais...) témoigne de l'utilisation des cours d'eau. C'est ainsi que Pontoise et Poissy en tant que villes-ponts sur la Seine et l'Oise, placées sur des axes reliant Rouen à Paris, et Conflans, ville-carrefour en surplomb des deux fleuves, ont occupé une place privilégiée dans l'histoire de la Confluence, en tirant parti pour se développer de leur position stratégique.

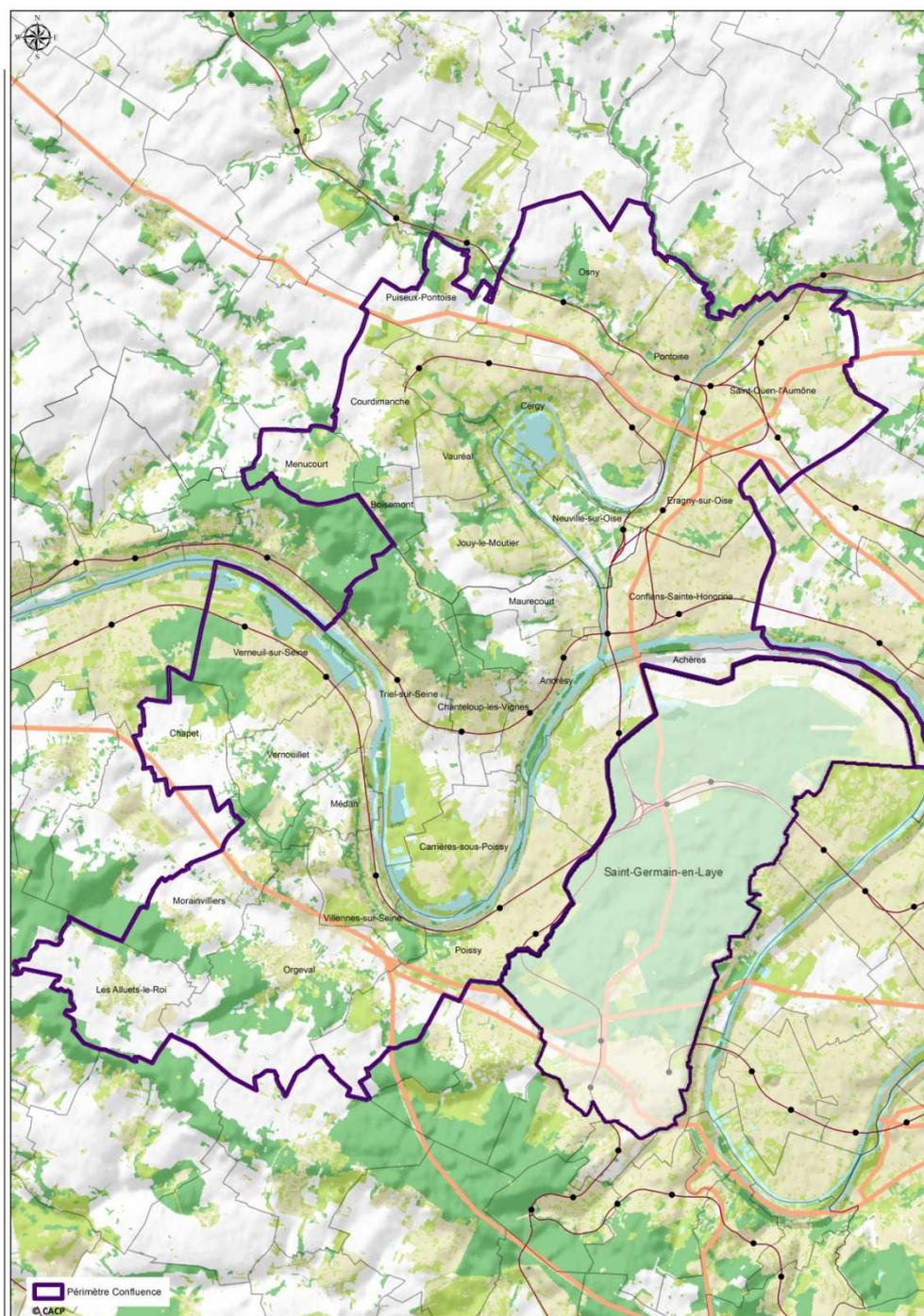
Avec l'arrivée du chemin de fer, le développement industriel et le transport fluvial seront le support d'un véritable essor économique de la vallée de la Seine.

L'industrialisation se développera surtout durant l'entre-deux guerres avec l'apparition de très vastes emprises intéressées par la desserte de la voie d'eau, et du chemin de fer (gare de triage d'Achères Grand Cormier sur plus de 90ha à Saint-Germain-en-Laye) avec notamment l'implantation le long de la Seine des usines de Poissy (fondées par Ford en 1938 puis propriété de Simca, Talbot puis Peugeot à partir de 1978) et Flins-sur-Seine (Renault 1952), l'ouverture de la centrale électrique d'EDF à Porcheville en 1954, Turboméca ou encore l'installation d'EADS Astrium dans les années 1970.

Ce support de développement économique permettra la diffusion d'une activité industrielle et technologique qui se prolonge encore aujourd'hui en vallée de Seine. Les entreprises industrielles

historiques ont façonné l'économie et la sociologie du territoire autour de plusieurs filières, avec une forte présence de l'industrie automobile.

Le site choisi pour la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise au début des années 70 est celui de la boucle de l'Oise, autour de laquelle s'organise développement urbain et développement d'un nouveau pôle économique qui repose sur un parc tertiaire public lié notamment à son statut de ville Préfecture, à l'implantation de grandes entreprises de rayonnement international et à un tissu de PME en partie lié à la sous-traitance de la filière automobile de la vallée de la Seine.



### 2.3 LES POLARITES URBAINES DU CDT CONFLUENCE

Aujourd'hui, le territoire du CDT est organisé autour de trois pôles urbains structurants, complétés par des centralités plus locales. L'ensemble forme un système urbain polycentrique dynamique et attractif.

Le pôle urbain de Cergy-Pontoise d'une part, qui représente 13 communes et 194 800 habitants, s'organise autour de la commune centre de Cergy (56 000 habitants), de deux communes historiques, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône (d'environ 30 000 habitants chacune), de quatre communes de taille moyenne (15 à 20 000 habitants) Jouy-le-Moutier, Eragny, Osny et Vauréal et de petites communes ou

villages (Courdimanche, Maurecourt, Menucourt, Neuville sur Oise, Boiesmont et Puisieux-Pontoise). Depuis les villages en bord d'Oise jusqu'aux centralités contemporaines actives et aux centres anciens, l'agglomération de Cergy-Pontoise propose une grande variété de situations urbaines.

Le pôle urbain de Poissy (37 800 habitants), Carrières-sous-Poissy (14 500 habitants) et Achères (19 500 habitants) d'autre part, s'organise autour du centre historique de Poissy, du franchissement du fleuve et des implantations économiques le long de la Seine.

A l'articulation de ces deux polarités, Conflans-Sainte-Honorine (35 300 habitants) se situe au centre géographique de la Confluence Seine-Oise.

Pour sa part, le pôle urbain de Saint Germain en Laye (43 200 habitants ) s'articule autour de son centre historique de très grande qualité et d'un ensemble de services à forte attractivité

Au sein de l'agglomération des 2 Rives de Seine, les communes d'Andrécy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, les Alluets-le-Roi, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Triel-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Villennes-sur-Seine, viennent compléter cet ensemble urbain polycentrique, dont la densité globale de 1 736 habitants par Km<sup>2</sup> (75 hab/km<sup>2</sup> pour la commune la moins dense et 4 685 hab/km<sup>2</sup> pour la plus dense), est près du double de la moyenne francilienne (971 hab./Km<sup>2</sup>).

## **2.4 UNE VALEUR PATRIMONIALE ET UNE CULTURE COMMUNE**

La Confluence a en partage un riche patrimoine naturel, culturel et architectural ainsi qu'un potentiel touristique important.

L'accessibilité aisée du territoire avec l'arrivée du chemin de fer et les bateaux de croisière fluviale depuis Paris en feront rapidement un lieu de villégiature prisé au 19<sup>ème</sup> siècle.

La ligne de Paris à Saint-Germain-en-Laye est la plus ancienne ligne de chemin de fer ouverte aux voyageurs en France à l'initiative des Frères Pereire qui créeront dès 1832 la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Cette ligne relie la capitale à Saint-Germain-en-Laye dès 1890, lieu de promenade dominicale apprécié des parisiens. Sa position à l'ouest de Paris permettra en outre à faire de ce tronçon un premier maillon de la grande ligne de Rouen, considérée comme prioritaire à réaliser.

La présence de la famille Royale au Château Vieux puis au Château Neuf de Saint Germain en Laye et la naissance en 1638 de Louis XIV contribue à la valorisation historique du territoire aujourd'hui complétée par la transformation de la destination de ce monument en Musée d'Archéologie National.

Les sports et les fêtes nautiques attireront beaucoup de Parisiens amateurs de campagne, parmi lesquels de nombreux écrivains et peintres. Haut lieu de l'impressionnisme, Daubigny, Berthe Morisot et Albert Marquet ont ainsi immortalisé les berges de la Seine à Andrécy, Triel sur Seine et Maurecourt, Camille Pissaro choisit de s'installer à Pontoise, Van Gogh résida à Auvers-sur-Oise, William Thornley à Osny.

Ces développements touristiques seront l'occasion pour de nombreux Parisiens de choisir la région pour implanter de grandes villégiatures, dont certaines de renom comme la Villa Savoye édifiée à Poissy en 1930 par l'architecte Le Corbusier, mais également les personnalités marquantes des arts et du cinéma comme le cinéaste Jacques Tati qui s'installa à Saint-Germain-en-Laye.

Les conséquences patrimoniales du développement du transport fluvial au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, avec d'une part l'arrivée de la motorisation et d'autre part la régulation du niveau d'eau par les barrages ont été importantes (maçonnerie des berges, chemins de halage, écluses). Conflans-Sainte-Honorine constitue aujourd'hui la capitale de la batellerie, dont le musée conserve la mémoire de ce patrimoine à vocation nationale.

Plusieurs projets importants sont intimement liés aux fleuves. Pour l'Oise, il s'agit notamment de la récente requalification du site à forte valeur patrimoniale des quais à Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, l'implantation de l'office intercommunal du tourisme à Pontoise ainsi que la mise en œuvre du syndicat mixte des berges depuis 2005 sous l'impulsion du Conseil Général du Val d'Oise, permettant une valorisation sociale, économique et environnementale globale des berges. Pour la Seine, il s'agit par exemple du projet de parc départemental des bords de Seine en lien avec le projet urbain de Carrières Nouvelle Centralité, du projet de commerces et loisirs sur péniches face aux îles à Conflans-Sainte-Honorine, des projets de passerelles sur la Seine et du projet « Seine Park ».

### **3 LE CDT CONFLUENCE, TERRITOIRE DE PREFIGURATION DE LA METROPOLE POST-KYOTO**

Le territoire de la Confluence constitue un modèle de développement durable du Grand Paris (intensification des centres urbains, mutations de l'agriculture péri-urbaine, renforcement de la biodiversité, valorisation des paysages, développement de mobilités alternatives, développement de l'emploi) qui articule qualité de vie, offre de services et de loisirs, développement urbain et économique ambitieux.

#### **3.1 Un territoire «solidaire et durable»**

##### **3.1.1 UN TERRITOIRE INTERFACE ASSOCIANT VILLE ET NATURE**

Le territoire de la Confluence forme un espace<sup>1</sup> de 254 km<sup>2</sup>, à l'articulation de la zone agglomérée de la métropole et les pôles structurants de l'Axe Seine.

La géographie particulière du territoire offre un espace au relief marqué et encore très naturel. La qualité du cadre de vie, les usages de promenades et de loisirs qui en découlent constituent un élément d'attractivité majeur devant être conforté.

Le territoire offre un paysage où se mêlent espaces naturels boisés et agricoles, friches, parcs urbains, centres anciens et nouveaux quartiers, industrie, parcs d'activités et habitats pavillonnaires du début du siècle dernier.

Cette diversité paysagère<sup>2</sup>, ponctuée de nombreux points de vue spectaculaires, doit être mise en valeur pour valoriser cette situation particulière d'interface entre la nature et la ville.

Aussi, la gestion et la valorisation des bords de Seine et d'Oise, le rétablissement de continuités physiques et visuelles avec l'urbanisation, la préservation de la forêt voisine, les coteaux boisés et les espaces non bâtis des plaines alluviales constituent-ils des grands enjeux paysagers du territoire. La démarche Seine Park mise en place dans le cadre de l'OIN Seine Aval a d'ailleurs placé cette préoccupation au cœur de ses enjeux, enclenchant des projets permettant au territoire de retrouver sa fluvialité et de reconstruire les liens ville-nature.

Le projet du territoire Confluence a pour objectif de rendre ces rivières plus accessibles en retrouvant la continuité des parcours et en permettant des connexions avec l'ensemble du territoire, comme de valoriser les situations de belvédères et le maintien ou la réouverture de certaines perspectives importantes. D'une façon générale, la mise en œuvre d'un réseau de continuités écologiques issu des réflexions régionales est une opportunité pour mettre en place également une continuité perceptible par les habitants et les usagers du territoire et garante d'un cadre de vie de qualité.

L'interface très présente entre un espace agricole conséquent et les limites de la ville offre un fort potentiel de valorisation de la relation ville-campagne, par le développement de l'agriculture péri-urbaine, permettant notamment de développer des circuits courts (maraîchage). Le traitement des franges urbaines participera à la qualité du territoire.

##### **3.1.2 UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET QUI ANTICIPE LES MUTATIONS NOTAMMENT ENERGETIQUES**

La préservation des espaces naturels, le renforcement et la restauration des continuités écologiques sont essentiels non seulement pour la préservation de la biodiversité, mais également pour la vie quotidienne des habitants dans la mesure où les sites naturels constituent des espaces ouverts assurant diverses fonctions sociales, récréatives, paysagères et de connexion pour les circulations douces.

La trame verte et bleue du territoire du CDT Confluence se compose à la fois de milieux naturels d'intérêt patrimonial qui abritent une grande diversité d'espèces (massif de l'Hautil, îles fluviales et berges, forêt de Saint Germain), et des zones moins riches d'un point de vue écologique qui sont néanmoins essentielles à la protection des milieux naturels (espaces verts urbains, espaces agricoles), notamment à travers leur mise en réseau dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique.

---

<sup>1</sup> La densité moyenne du territoire est de 1650 habitants/km<sup>2</sup>, avec des variations allant de 4685 à 75 habitants/km<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Les espaces urbanisés représentent environ 45% du territoire, les espaces agricoles environ 25% et les espaces naturels (hors fleuve et rivières) 25%.

La préservation et la création de réseaux écologiques visent à réduire la fragmentation et l'isolement des milieux naturels, afin de permettre les déplacements de la faune et de la flore et donc leur maintien à long terme.

Des dispositifs innovants de gestion alternative des eaux pluviales sont mis en place dans le tissu urbain existant et sont exigés pour toute nouvelle opération d'aménagement. De même des actions importantes sont menées afin d'améliorer la performance du traitement des eaux usées. Ce territoire a pour particularité de compter trois stations d'épuration : celles d'Achères et des Grésillons qui traitent une partie des eaux usées de la région parisienne et celle de Neuville-sur-Oise qui traite le bassin de vie de Cergy-Pontoise.

Plusieurs projets permettent à ce territoire de proposer une offre énergétique durable et un système innovant de gestion des déchets.

Le territoire est ainsi doté d'équipements polyvalents et performants en matière de gestion des déchets (unité d'incinération et de valorisation énergétique, centre de tri, plateforme de compostage, réseau de cinq déchetteries).

Grâce à 44 km de réseau et 255 points de livraison, le réseau de chauffage urbain de Cergy-Pontoise alimente aujourd'hui plus de 25 000 logements et 600 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics et immeubles de bureaux. Depuis décembre 2006, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, d'importants programmes de travaux ont été lancés, visant notamment au renforcement de la place des énergies renouvelables dans la production du réseau par la création de la plus grande chaufferie biomasse de France (capacité 25 MW) à Saint-Ouen-l'Aumône, mise en service à l'automne 2009 mais aussi la construction en 2013 d'une chaufferie biomasse (5,5 MW) sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye.

La Confluence dispose d'une offre foncière et immobilière dédiée aux acteurs de l'éco-construction. Unique en son genre en Île-de-France, la Fabrique 21 (mai 2012) est un ensemble immobilier de 8000 m<sup>2</sup> sur le territoire des 2 Rives de Seine offrant un centre de ressources et de conseils, une halle d'exposition des éco-matériaux et des espaces de formation, vitrine du projet d'aménagement de l'Écopôle Seine Aval. Cet Écopôle englobera à terme un parc solaire, un cœur vert, le port de Triel et un quartier d'activités de 90 ha. A titre d'exemple, le port de Triel, spécialisé dès 2016 dans l'accueil des éco-matériaux, pourrait être utilement mis en relation avec la filière bois de Honfleur.

Afin d'offrir une réelle alternative à l'usage de l'automobile, les collectivités de la Confluence réalisent, en lien avec la Région et les départements, d'importants projets visant à conforter et à développer les transports en commun (bus) et l'usage du vélo.

En cohérence avec ces approches thématiques (eaux, déchets, énergie, matériaux, circulations douces), plusieurs projets d'écoquartier sont programmés au sein du périmètre que recouvre le CDT Confluence. Il s'agit notamment des projets suivants : les Linandes à Cergy, le quartier Bossut à Pontoise, la ZAC de la pièce d'Alçon à Menucourt, le quartier « Éoles » à Poissy, le cœur vert de la boucle de Chanteloup, la nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy, la lisière Péreire à Saint-Germain-en-Laye.....

### **3.1.3 UN TERRITOIRE DE MIXITE URBAINE ET SOCIALE**

Par son histoire et du fait de sa gouvernance, ce territoire est caractérisé par une importante diversité sociale et culturelle. La jeunesse relative de sa population contribue au dynamisme de ce territoire métropolitain<sup>3</sup>. C'est un territoire de contrastes et de dynamiques urbaines importantes, qui confirment son fonctionnement en tant qu'agglomération et bassin de vie structurant.

La population de l'ensemble du territoire progresse régulièrement pour atteindre désormais 420 000 habitants (INSEE 2009). Cette croissance se traduit par l'augmentation de la population totale, et par une augmentation plus importante du nombre de ménages<sup>4</sup>.

### **3.1.4 UN TERRITOIRE CREATEUR D'EMPLOIS**

Le nombre d'emplois a progressé en valeur absolue de près de 16 000 entre 1999 et 2008. La part des actifs travaillant et résidant dans la même commune est estimée à 20,52% avec, selon les

---

<sup>3</sup> La population est plus jeune puisque la part des 75 ans et plus, bien qu'en progression, n'est encore que de 4,4% (6,3% pour l'ensemble de la Région Ile-de-France).

<sup>4</sup> La taille moyenne des ménages demeure plus élevée que dans l'ensemble de la Région avec 2,58 pour 2,33 ; marquant ainsi la persistance du caractère « familial » du territoire.

communes, une amplitude de 7,3 à 28,1%. Le taux de chômage des 15-64 ans de 8,7 % est lui aussi différent entre les 28 communes du CDT, s'échelonnant de 4,2 à 16,4%.

Au travers des Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique, dispositif de contractualisation régional, les territoires de Cergy-Pontoise et Seine Aval et l'ensemble des autres partenaires de l'emploi (MDE78, Mission locale, MIFE, pôle emploi, DIRRECTE..), de la formation et du développement économique (CCIV, CMA, le CEEVO, l'ACCET Val d'Oise) ainsi que les pépinières d' ont fédéré et consolidé leurs objectifs communs via des dispositifs, des outils et des pilotages:

- Soutien aux filières économiques
- Soutien financier aux structures d'emploi, d'insertion et de création d'entreprises : plateforme France initiative
- Développement de l'entrepreneuriat notamment social au travers de l'économie sociale et solidaire, ou étudiant (Plan Entrepreneuriat Étudiant - Osons entreprendre à Cergy-Pontoise) et création d'une cité de l'innovation et de l'entrepreneuriat à Cergy portée par le Conseil général du Val d'Oise en partenariat avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Engagement de démarches « Gestion Territoriale Emploi compétences » (GTEC) en Seine aval et GPEC à Cergy-Pontoise.
- Organisation de manifestations liées à la création d'entreprises (caravane des entrepreneurs, soirées création ou reprise d'entreprises, soirées réseau entreprendre), installation de bornes relais de la CCI pour faciliter les démarches entrepreneurs, à Saint-Germain-en-Laye.

### **3.2 UN TERRITOIRE PIONNIER DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES URBAINS DU GRAND PARIS**

Le territoire de la Confluence est un éco-territoire qui porte un modèle de développement durable (intensification des centres urbains, accompagnement des mutations de l'agriculture périurbaine, renforcement de la biodiversité) et qui propose un projet de développement urbain harmonieux et raisonné à même de contribuer à l'objectif de production de logements du « Grand Paris ».

Il s'inscrit pleinement dans la stratégie du « Grand Paris » qui suppose l'émergence de grands pôles métropolitains, participant de la constitution d'une métropole durable équilibrant développement urbain et activités économiques, de tourisme et de loisir en Ile-de-France dans le souci permanent de la préservation du cadre de vie des populations.

En termes de planification régionale, la perspective d'un rééquilibrage à l'ouest de l'activité logistique en Île-de-France proposée par le CDT Confluence, est susceptible de réduire la distance entre les centres d'approvisionnement et les clients finaux, les nuisances et la pollution liées au trafic routier, notamment du fait de l'accentuation de la part de trafic transportée par voie d'eau et ferrée.

Ce territoire présente en effet la capacité à articuler croissance urbaine, offre de déplacement et développement économique.

Il propose une capacité de croissance urbaine importante et durable, et des emprises foncières maîtrisées dédiées au développement économique.

Son développement se structure autour des objectifs d'équilibre emploi/habitat, d'une adéquation renforcée entre l'offre et la demande locale, et de mixité urbaine et sociale (la part actuelle de logement social est de 30%). Cette croissance urbaine répondra à l'objectif de consommation raisonnée du sol, de création d'éco-quartiers associés au développement de l'usage des éco-matériaux.

L'équilibre entre habitat et emploi, objectif initial de la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, constitue une orientation fondamentale d'un développement solidaire et durable, visant à rapprocher les habitants de leur emploi, afin de réduire les déplacements et améliorer globalement les conditions et la qualité de vie.

Le territoire propose une offre en équipements « métropolitains » qui conforte l'attractivité régionale du territoire : fonctions économiques avec le port fluvial Seine-Métropole, fonctions administratives, grands équipements culturels et de loisirs de niveau régional (base de loisir et parc départemental des bords de Seine, parcs naturels, forêts, théâtres, conservatoire, festivals, grandes fêtes foraines, centre d'art contemporain et prochainement centre d'interprétation du fluvial, centre national de

conservation des patrimoines, centre de conservation, de restauration et de recherche en archéologie  
centre fédéral de hockey sur glace, centres d'entraînement sportif...).

Dans ce cadre, l'accessibilité et la qualité des déplacements des personnes et des marchandises sont  
une condition sine qua non du développement de la Confluence Seine-Oise.

## TITRE II : OBJECTIFS ET PRIORITES

### 1. ANCRER LA CONFLUENCE DANS LES FLUX REGIONAUX ET EUROPEENS.

Clé du Contrat de Développement Territorial de la Confluence, les échanges des biens et des personnes nécessitent des modes de transports performants et fiables. Sans transport routier, ferroviaire et fluvial à la hauteur de l'ambition de ce pôle, le projet du port Seine-Métropole à Achères ne pourra pas se développer.

Le schéma de transport du Contrat de Développement Territorial est fondé sur une analyse partagée par les collectivités de la Confluence et enrichi de l'étude menée dans le cadre de la préparation du Contrat de Développement Territorial (Systra-Transitec). Le présent document récapitule les points essentiels de la stratégie de transport à déployer pour construire une métropole durable préservant le cadre de vie de ses habitants et répondant aux besoins des entreprises.

Compte tenu des insuffisances actuelles de la desserte du territoire, les partenaires institutionnels dans le cadre de leurs compétences respectives sur les infrastructures de transport routier et de transport en commun conviennent qu'un effort majeur doit être mené pour permettre dès à présent le développement urbain et économique du territoire. A travers ce document et le cahier d'acteurs publié dans le cadre du débat public Ligne Nouvelle Paris-Normandie, les collectivités signataires du protocole affichent leur détermination à obtenir le plus rapidement possible l'amélioration de sa desserte interne et de son insertion dans les réseaux de transport régionaux et nationaux.

Il convient d'ailleurs de souligner que la Confluence Seine-Oise est l'un des deux seuls territoires stratégiques du Grand Paris qui ne bénéficiera pas de la desserte du Grand Paris Express, structurante pour les autres territoires faisant l'objet d'un CDT. Il est donc indispensable que le Plan de mobilisation pour les transports au sein du Nouveau Grand Paris prévoit d'affecter une part significative des financements à la modernisation des infrastructures existantes.

Les collectivités signataires du protocole souhaitent partager ces conclusions avec les partenaires concernés dont le STIF, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, le Conseil régional d'Île-de-France, la CCI Val d'Oise/Yvelines et Ports de Paris. Elles s'engagent par ailleurs à mettre en œuvre les actions permettant, en complémentarité de cet effort, de respecter les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air dans le domaine des transports.

#### 1.1. INSCRIRE LA CONFLUENCE DANS LES RESEAUX FLUVIAL, FERRE ET ROUTIER EUROPEENS

##### 1.1.1. LE PROLONGEMENT DE L'A104 JUSQU'À L'A13 – A14

La réalisation du projet du Contrat de Développement Territorial et notamment les objectifs de développement économique et urbain, imposent la réalisation urgente et intégrale du prolongement de l'A104 de Méry sur Oise jusqu'à l'A13 – A14, élément essentiel du renforcement de l'accessibilité de ce territoire et d'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Cette liaison performante doit constituer l'armature routière de la Confluence, entre Cergy-Pontoise et le nord-est des Yvelines. Plus généralement, le bouclage de la francilienne est une exigence pour l'amélioration des conditions de déplacement qui pénalisent le développement du tissu économique local. Son prolongement devient un impératif pour assurer l'articulation de la Confluence Seine Oise avec les autres territoires stratégiques du Grand Paris et particulièrement pour permettre la réalisation du port multimodal Seine Métropole qui ne saurait être envisagé sans cette amélioration de la desserte routière.

Cette liaison devra être réalisée dans le souci de la préservation de la qualité de vie des populations et du développement durable.

##### 1.1.2. LNPN ET GARE CONFLUENCE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL

4<sup>ème</sup> pôle de l'axe de la Seine avec Rouen, Le Havre et Caen, la Confluence Seine-Oise et la ville de Saint-Germain-en-Laye demandent la création de la gare LNPN Confluence afin d'être reliée au réseau des villes normandes, à Roissy et au réseau national et international de la grande vitesse, notamment dans la perspective du bouclage à l'ouest du contournement TGV francilien, à l'heure où les gares parisiennes sont saturées et où les gares TGV de banlieue connaissent une croissance

supérieure à 10% par an, ne sauraient porter préjudice à la réalisation dans le cadre de la LNPN de la gare Confluence, qui dispose d'un potentiel d'interconnexions et de trafic considérable.

Associée à un pôle d'échange multimodal avec le RER A et la Tangentielle Ouest, la gare LNPN Confluence doit connecter le réseau ferré national au réseau régional de transport. La richesse des correspondances et le développement de liaisons transversales doivent permettre à la gare Confluence de devenir le hub ferroviaire de l'ouest francilien et compléter efficacement le réseau du Grand Paris Express.

Le débat public qui s'est déroulé du 3 octobre 2011 au 3 février 2012, a mis en évidence le soutien à la gare de la Confluence des grands partenaires institutionnels : le STIF, le CESER, le Conseil régional d'Ile de France, les Conseils régionaux de Basse et de Haute Normandie, les Conseils généraux des Yvelines, du Val d'Oise et de Seine Maritime, les élus de Seine-Aval, les villes de Paris et de Rouen, la CREA, la CCI Val d'Oise Yvelines et la CRCI Paris Ile-de-France.

En libérant des sillons sur la ligne historique, la LNPN permet la densification de l'offre régionale de transport, notamment pour le RER A et le RER E : elle est la clé de l'amélioration des transports en commun de l'ouest francilien.

Concernant les options de passage soumises au débat public, la Confluence Seine-Oise demande, afin de limiter les nuisances, que, pour les scénarios traversant la boucle de Chanteloup, le tunnel de la LNPN soit prolongé au-delà du franchissement de la Seine. La Confluence Seine-Oise demande que les options de passage retenues prennent en compte les projets d'aménagement du territoire.

La gare Confluence de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) doit être pensée comme grand pôle d'échange multimodal, et nœud majeur des transports en Ile-de-France, en lien avec les dessertes normandes, de Roissy et du réseau TGV national et international. Elle s'inscrit ainsi dans la perspective de l'achèvement du contournement TGV de l'Île-de-France, et bien que ce projet de bouclage TGV soit à envisager à long terme, il convient d'en garantir la réalisation future dès aujourd'hui pour la gare Confluence.

### **1.1.3 LA CONFLUENCE, CŒUR DE L'ARC RELIANT LE HAVRE AU RANGE NORD EUROPEEN ET DEBOUCHE NATUREL DU FRET FLUVIAL**

La réalisation du canal Seine-Nord et la mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) vont permettre de relier dès 2017 le territoire du CDT Confluence au Range nord européen. Dès lors, le territoire verra son inscription dans les flux marchands européens nettement renforcée.

Au cœur de la liaison Seine-Escaut, le port Seine-Métropole à Achères a pour principale fonction d'assurer l'interface entre les flux ayant pour origine ou destination les grands ports nord-européens et ceux générés par les ports du Havre et de Rouen, qui devraient respectivement tripler et doubler d'ici 2020.

### **1.1.4 LA CONFLUENCE, UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT DU FRET**

Ce territoire, qui opère l'articulation du Grand Paris et de l'axe Seine, est le lieu de l'intermodalité fer-eau-route, représente un atout considérable dans l'atteinte d'une part du fret non-routier fixée à 20% par le Grenelle de l'Environnement d'ici 2025.

D'un point de vue ferroviaire, il est un maillon essentiel à l'expansion du transport de marchandises. La gare de triage Grand Cormier, son dépôt et son fuseau d'une quarantaine de voies s'étendant sur plus de 90 ha peuvent être reliés aisément au port Seine-Métropole grâce aux voies existantes. Ce positionnement est porteur d'un rééquilibrage des activités logistiques fret en Île-de-France, excessivement concentrées au sud-est comme l'illustre la saturation de la plateforme de Valenton.

En libérant des sillons sur la ligne historique, la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) renforcera par ailleurs l'attractivité de la Confluence puisqu'elle fiabilisera les liaisons ferrées entre les ports normands et l'Île-de-France transitant par son territoire.

L'électrification et la modernisation de l'itinéraire Serqueux-Gisors – Pontoise- Argenteuil, permettant de desservir l'Île-de-France via Pontoise et Conflans Sainte-Honorine, renforcent également la position du territoire du CDT Confluence comme acteur de premier plan du fret ferroviaire. Le passage du trafic doit être l'occasion de prendre en compte l'atténuation des nuisances notamment sonores pour les riverains de la ligne en agglomération.

A terme, un raccordement du port Seine Métropole au groupe VI via un franchissement de la Seine pourrait être étudié si la soutenabilité du développement du hub de la Confluence en dépend.

## **1.2 AMELIORER LA DESSERTE DU TERRITOIRE PAR LA CONNEXION DE LA CONFLUENCE AUX RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN REGIONAUX**

### **1.2.1 AMELIORATION DU RER A, DU RER C ET DU TRANSILIEN**

Avec 110 000 montées quotidiennes en gares (RER et transilien) sur le territoire (2007), le territoire du CDT Confluence est un pôle majeur des transports en commun en Île-de-France.

Le RER A est la ligne la plus dense d'Europe, elle représente le quart du trafic ferroviaire de l'Île de France et près de la moitié de la circulation sur l'ensemble du RER.

Ce territoire compte 9 gares du RER A et le trafic y est en augmentation, notamment sur la branche Cergy du RER A où il augmente de l'ordre de 10% par an. A hauteur de Nanterre Préfecture où les deux branches du RER A se rejoignent, le trafic est cependant équilibré avec notamment 16400 voyageurs sur la branche Poissy et 18200 voyageurs sur la branche Cergy, à l'heure de pointe du matin. Les gares situées sur Cergy font cependant face à un trafic important dès le début de ligne, quand la branche de Poissy se charge au fur et à mesure, et notamment aux arrêts non desservis par la branche Cergy.

Face aux problèmes de capacité et de fiabilité du réseau, ainsi que de propreté des rames, l'Association Confluence Seine-Oise et la ville de Saint-Germain-en-Laye appellent à la mise en place accélérée du Schéma directeur du RER A. A ce titre, elle sera notamment très attentive aux conclusions de l'audit de la branche Cergy mené par le STIF. Ultérieurement, la libération de sillons à la faveur de la réalisation de la LNPN devra être l'occasion d'examiner l'optimisation de la répartition des fréquences entre les différentes branches du RER A.

Les signataires de cet accord-cadre souhaitent par ailleurs une collaboration étroite entre les maîtres d'ouvrage de la LNPN, du prolongement d'Éole à l'ouest et des tangentielles (ouest et nord), afin d'optimiser les futures connexions et correspondances. A court terme, la mise en place d'Éole et du Schéma directeur du RER A devront ainsi améliorer les conditions de transport et de desserte de l'ensemble des usagers du territoire.

Concernant le Transilien Groupe VI (Paris-Mantes par Conflans), la Confluence Seine-Oise demande que soit étudiée une augmentation des fréquences, dans le cadre du dégagement de capacités en gare de Paris Saint-Lazare.

### **1.2.2 MISE EN SERVICE EOLE**

La Confluence est l'un des deux territoires porteurs du développement du Grand Paris qui ne sera pas desservi par le réseau du Grand Paris Express. La mise en service d'EOLE permettra à ce territoire de bénéficier d'un même saut qualitatif que ceux desservis par le futur réseau du Grand Paris Express.

Le prolongement d'EOLE jusqu'à Mantes, extension à l'Ouest de la ligne RER E mise en service depuis une dizaine d'années pour desservir l'Est parisien est ainsi nécessaire pour permettre aux 600 000 habitants de la Vallée de Seine en aval de Paris, d'accéder dans de meilleures conditions au cœur de la capitale, aux grands pôles d'emplois de la métropole ainsi qu'aux grands équipements de santé, d'enseignement ou de loisirs de la grande région parisienne. En desservant le site de la Confluence Seine-Oise à fort potentiel de développement en pleine mutation (nouvelle centralité de Carrières-sous-Poissy, Ecopôle Seine-Aval, quartier de la Petite Arche à Achères, Grand Centre de Cergy-Pontoise, future ZAC EOLES à Poissy...), le RER E a vocation à faire émerger un nouveau pôle métropolitain dans la Vallée de la Seine et à conforter l'ensemble de la Seine-Aval comme territoire stratégique du Grand Paris pleinement ancré dans la dynamique économique et résidentielle de l'Ouest parisien.

A terme, il s'agira également grâce à la fiabilisation de l'exploitation du RER A induite par EOLE d'accompagner le développement du secteur de la Boucle de Montesson qui manque aujourd'hui crucialement d'infrastructures de transports adaptées. L'amélioration des conditions de déplacement est un enjeu déterminant qui conditionne très largement les perspectives de développement du territoire de la Confluence, des Yvelines et du Val d'Oise. C'est en ce sens que le prolongement du RER E revêt un caractère primordial. EOLE doit contribuer à une meilleure desserte pour les usagers de la Vallée de Seine. Sa réalisation à court terme doit pouvoir répondre pleinement aux objectifs ambitieux de développement assignés à l'Opération d'intérêt national Seine-Aval en permettant un accroissement notable de l'offre économique et de logements (construction de 2 500 logements par an). Il s'agit d'améliorer les liaisons entre ce territoire de la Seine-Aval, non seulement avec Paris, mais également les autres territoires et pôles économiques des Yvelines et de l'Île-de-France en privilégiant des correspondances de qualité avec les lignes tangentielles (Tangentielle Ouest,

Tangentielle légère Nord, réseau Grand Paris Express). En permettant la mise en place d'une véritable offre ferroviaire structurante pour le territoire de la Confluence Seine-Oise, la réalisation d'EOLE doit non seulement être accompagnée de mesures permettant une augmentation de la fréquence des trains sur le Groupe V (Mantes / St Lazare), mais aussi de la création de points de maillage permettant de garantir des correspondances efficaces et performantes, en particulier avec la Tangentielle Ouest et le RER A. L'arrivée d'EOLE doit aussi nourrir des réflexions permettant, à terme, d'améliorer la qualité des liaisons ferroviaires sur la rive droite de la Seine entre Mantes et Paris-Saint-Lazare (via Conflans-Sainte-Honorine).

### 1.2.3 TANGENTIELLE OUEST (TGO)

La Tangentielle Ouest (TGO) est une infrastructure indispensable au renforcement de l'accessibilité du territoire de la Confluence en le reliant efficacement aux bassins de vie et d'emploi de l'arc Sud (Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines).

Le lancement opérationnel de la section Saint-Germain-en-Laye Grande ceinture / Achères-ville de la Tangentielle Ouest (TGO), sur la base du dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) adopté par le STIF le 13 décembre 2012 et dans la continuité temporelle de la section Saint-Cyr RER C - Saint-Germain-en-Laye RER A, constitue une priorité absolue.

## 1.3 RENFORCER LES LIAISONS ENTRE LES PÔLES DE LA CONFLUENCE

Les déplacements au sein du territoire du CDT Confluence s'appuieront sur un réseau maillé et hiérarchisé, en cohérence avec les orientations du Plan de Déplacements Urbains régional approuvé par le STIF et arrêté par la Région, notamment en faveur d'une mobilité durable, avec la priorité aux déplacements doux et aux transports en commun, en facilitant l'intermodalité et les reports modaux.

Concernant la desserte interne du territoire du CDT Confluence, il est nécessaire de palier à court terme le manque de liaisons de pôle à pôle, la congestion routière sur les franchissements de la Seine et l'enclavement de la boucle de Chanteloup. A moyen et long termes, les études ont fait apparaître des perspectives qui parient sur un changement progressif des usages, en lien avec la mutation des services à la mobilité et corrélés avec le développement urbain.

Il faut toutefois considérer que le développement envisagé nécessitera de nouvelles infrastructures. Le réseau routier actuel ne pourra à lui seul répondre aux besoins supplémentaires de déplacement et être le support d'autres types de mobilité. Ainsi, pour accompagner ce développement, une démarche itérative entre développement urbain et infrastructures de mobilité est particulièrement nécessaire.

Ainsi, les membres de la Confluence souhaitent mettre en œuvre un renforcement des liaisons internes entre les pôles de la Confluence par les transports en commun et une amélioration des franchissements des fleuves, et le renforcement de l'accessibilité ferrée et autoroutière à l'échelle régionale (Paris et banlieue) et nationale (liaisons avec la Normandie, le réseau TGV et la plateforme aéroportuaire de Roissy). Le bouclage de la francilienne et la création de la gare Confluence de la LNPN associée à un pôle multimodal, constituent les deux grandes infrastructures indispensables pour insérer la Confluence dans les réseaux ferrés efficaces du XXI<sup>ème</sup> siècle.

### Un réseau de transport en commun

Pour atteindre ces objectifs, le projet de territoire prévoit :

- la création de deux lignes de transport en commun structurantes : la Tangentielle Ouest et un bus à haut niveau de service traversant la boucle de Chanteloup sur un axe nord-sud puis depuis Poissy, Triel /Chanteloup vers Cergy et Pontoise via Neuville. Ce réseau sera en seconde phase prolongé vers Saint Germain en Laye suivant un tracé restant à déterminer entre deux options (RD 113 ou RD 190) ;
- la mise en place d'une liaison est-ouest de bus traversant la Boucle depuis Achères, jusqu'à la gare de Verneuil-Vernouillet ou Orgeval ;
- la mise en service du bus à haut niveau de service de Cergy-Pontoise : TZen Cergy-Pontoise (ligne TZen n°17 du projet de PDU élaboré par le STIF)

### Franchissements de la Seine et « éco-route » de l'Oise, requalification de la RN184 et de la RD30

- L'amélioration des conditions de déplacement à l'échelle du CDT Confluence nécessite la création de plusieurs franchissements de la Seine et de l'Oise, pour s'affranchir des coupures physiques créées par les deux fleuves et mettre en relation les pôles urbains entre eux. Les franchissements prioritaires

concernent le désenclavement de la boucle de Chanteloup par la création d'un pont au niveau d'Achères dont le Conseil général des Yvelines est maître d'ouvrage (véhicules et transports en commun, voirie de fonctionnalité départementale) et entre Carrières et Poissy (transports en commun).

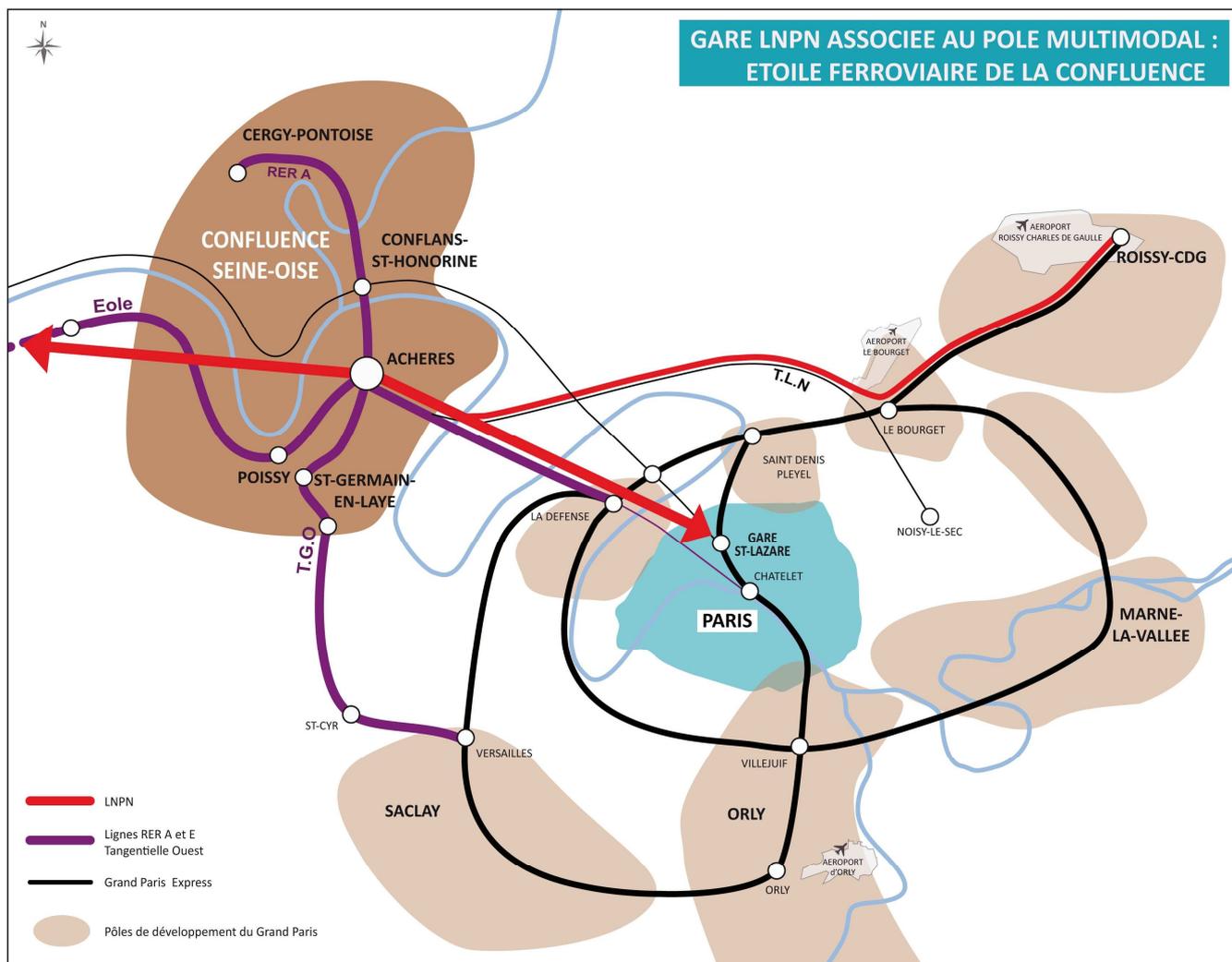
- Le projet d'éco-route de l'Oise entre Jouy le Moutier et Maurecourt a pour objectif de faciliter les déplacements et de pacifier le tissu urbain.
- La requalification de la RN184, de la RN 13 et de la RD30 en boulevards urbains après la mise en service de l'A104 sera une nécessité pour « recoudre » les tissus urbains qui subissent cette coupure urbaine. Cette opération sera le support de projets urbains pour les communes d'Eragny-sur-Oise, Saint Ouen l'Aumône, Conflans Sainte-Honorine et Achères et Saint Germain en Laye

#### Transports innovants :

Pionnières, les collectivités de la Confluence étudieront les nouveaux modes de transport innovants comme les tramways de l'air, qui peuvent permettre de franchir, dans des conditions de coûts accessibles, des coupures (fleuves, rivières, zones naturelles, etc) ou des dénivelés importants dans la mesure où il n'y a pas de survol de zones habitées.

#### Circulations douces et mobilités actives

- Réalisation des passerelles « circulations douces » d'Andrésy-Conflans sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général des Yvelines et de Carrières-sous-Poissy – Poissy, projet défini dans le cadre de l'OIN Seine Aval ; rabattements circulations douces sur les passerelles, pour mieux relier les gares et les berges de Seine, elles-mêmes aménagées pour la circulation cyclable grâce aux opérations du SMSO ;
- Mise en œuvre des schémas directeurs cyclables pour relier les grandes destinations entre elles pour les déplacements de la vie quotidienne, professionnels et de loisirs.



## **2 CONFORTER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA CONFLUENCE**

### **2.1 LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES HISTORIQUES ONT FAÇONNE L'ECONOMIE ET LA SOCIOLOGIE DU TERRITOIRE AUTOUR DE PLUSIEURS FILIERES, AVEC UNE FORTE PRESENCE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE.**

La création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise au début des années 70 s'accompagne du développement d'un nouveau pôle économique qui repose sur un parc tertiaire public important lié notamment à son statut de ville Préfecture (Préfecture, Conseil général, CAF, CPAM, EDF,...), sur la présence de grandes entreprises de rayonnement international (BP, SPIE, 3M), et sur un tissu de PME en partie lié à la sous-traitance de la filière automobile de la vallée de la Seine.

L'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval a été mise en place, à partir de 2006, dans un contexte marqué par la désindustrialisation, avec comme objectif de redonner au territoire de la vallée de la Seine une attractivité résidentielle et une attractivité économique, comme d'améliorer et compléter l'offre de transport et de préserver la qualité paysagère et naturelle de son environnement. La création de l'écopôle de la boucle de Chanteloup s'inscrit dans la stratégie de développement économique et de renouveau industriel de la Confluence Seine-Oise.

Aujourd'hui, le territoire offre 170 000 emplois publics et privés qui se structurent principalement autour de 5 pôles économiques majeurs :

- Cergy-Pontoise : 4000 établissements
- Poissy : 1650 établissements
- Conflans-Sainte-Honorine : 1520 établissements
- CA2RS et le nouveau pôle économique de la boucle de Chanteloup
- Saint Germain en Laye : 3 240 établissements

### **2.2 LE PORT SEINE METROPOLE ET LA FILIERE LOGISTIQUE**

Le port Seine Métropole constitue un enjeu métropolitain (Axe Seine, Canal Seine Nord Europe : logistique amont, BTP), qui doit s'inscrire dans le développement du système portuaire francilien (pas de transferts d'un port à l'autre) mais aussi être un atout pour le développement territorial (opportunités de valeur ajoutée, entrepôts innovants (300 000 m<sup>2</sup>) et le développement de l'exemplarité d'une filière logistique de desserte locale (comme celui de la filière de la batellerie). Le port recèlera en effet un vrai potentiel de développement économique sous réserve que sa conception, son développement et sa gestion, aient pour ambition d'ancrer durablement sur les territoires les filières industrielles historiques et de conforter les filières innovantes qui émergent, notamment celles qui sont impulsées via l'OIN Seine Aval.

L'objectif du Contrat de Développement Territorial est de parvenir à ce que le port Seine-Métropole enclenche une véritable dynamique territoriale. Une convention tripartite portant sur le pilotage des études et les enjeux fonciers a été signée en novembre 2010 entre Ports de Paris, la ville d'Achères et la ville de Paris. L'établissement public foncier des Yvelines pourra être mobilisé dans une optique d'apport d'expertise.

Au travers de la stratégie de développement économique déployée, la Confluence entend faire participer pleinement le territoire à la constitution du « Seine Gateway », enjeu majeur de la dynamique économique régionale et nationale. La Confluence se situe résolument dans cette perspective de Gateway, et participe pleinement de ses deux composantes :

- La composante logistique et portuaire avec la création du port Seine métropole, maillon stratégique articulant l'outland du « Seine Gateway » avec son territoire. Un partenariat étroit, sous un mode innovant approprié, devra rapidement s'enclencher entre Ports de Paris et les collectivités locales, afin de permettre le partage des ambitions et un portage collectif de ce grand projet métropolitain, dans la durée ;
- La composante territoriale avec sa capacité à constituer un hinterland, construit sur les principes du développement durable, associant recherche, enseignement supérieur et professionnel, entrepreneuriat et développement économique.

Dans cette perspective revendiquée, le Contrat de Développement Territorial ambitionne de faire du territoire la porte d'entrée maritime du bassin parisien (premier bassin de consommation européen).

Ainsi, l'enjeu économique majeur est de faire de la Confluence un territoire de référence en logistique. L'objectif partagé du territoire est de trouver les moyens d'absorber les flux supplémentaires et de développer des activités logistiques innovantes et créatrices d'emplois.

Pour atteindre cet objectif, le territoire entend devenir un territoire d'expérimentation des nouveaux outils d'une logistique du dernier kilomètre. Ainsi, il est proposé notamment de développer ce cluster stratégique : il s'agit de s'appuyer sur les entreprises locales (en tant qu'utilisatrices) pour expérimenter et commercialiser pour d'autres territoires des solutions innovantes en termes de logistique pour les tissus urbains denses de la métropole parisienne. L'entreprise MUSES à Conflans-Sainte-Honorine, créée en 2009, témoigne du dynamisme du territoire en matière d'innovation. Lauréate de l'appel à projet sur le véhicule urbain lancé en 2009 par le Conseil Général des Yvelines, elle a pu mettre au point, grâce à cet important soutien financier du Département des Yvelines, un véhicule électrique spécialisé dans la logistique urbaine.

### 2.3 DEVELOPPER LES FILIERES STRUCTURANTES DU TISSU ECONOMIQUE DE LA CONFLUENCE

Dans le cadre du projet de développement du CDT Confluence, deux filières semblent particulièrement structurantes :

**La filière mobilité** : équipementiers et sous-traitants en lien avec la filière automobile et aéronautique de la vallée de la Seine: usine Peugeot à Poissy et centre recherche, Autoliv Electronic, Johnson Controls, Valeo, Tyco Electronics France, Lisi Automotive, Lear Corporation, Muses (véhicules électriques au dernier kilomètre), Bia Automation (banc d'essais) ...).

En lien avec le site de l'intelligence embarquée de Cergy-Pontoise et les établissements industriels de la vallée de la Seine, les nouvelles mobilités s'appuieront sur les expériences fondées sur les véhicules électriques (projet Seine Aval Véhicule Électrique en cours), auto partage, transport en commun à la demande, tramway de l'air... Le Conseil Général des Yvelines met notamment en œuvre une politique de soutien à la filière mobilité au travers d'appels à projets qui promeuvent l'innovation et ciblent les entreprises locales : appel à projet sur le véhicule urbain en 2009, sur « véhicule intelligent – ville du futur » en 2011, dotés chacun de 3M€.

**La filière éco-construction** : en lien avec l'éco-pôle des 2 Rives de Seine et le port de Triel spécialisé dans les matériaux de construction. En s'appuyant sur les besoins propres du territoire en terme de construction, il s'agit de mettre en place une chaîne économique complète depuis l'approvisionnement le stockage, la fabrication et la mise en réalisation de bâtiment « éco construit ».

Lafarge, Granula Sabla, GSM, Saint-Gobain Abrasives, SPIE TMB et le projet du pôle d'éco-construction de la boucle de Chanteloup, qui s'incarne tout particulièrement dans le projet de constitution d'un Éco-pôle intégrant la ZAE des 3 Cèdres (Carrières-sous-Poissy), l'Éco-pôle actuel et la future zone des Bouveries (Triel-sur-Seine) ainsi que les terrains « interstitiels » situés entre les deux opérations, et le Parc de l'Éco-construction avec un programme immobilier de 8 000 m<sup>2</sup>.

La filière matériaux est structurée autour des laboratoires de physique, chimie et biologie (L2MGC, LPMS, LPPI, PPTM, ERRMECe, SOSCO) que l'Université de Cergy-Pontoise souhaite regrouper dans l'Institut des Matériaux Innovants.

Cette filière sera renforcée par l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale) dont l'implantation à Pontoise est prévue pour 2014, et les laboratoires liés au Patrimoine (C2RMF, LRMH et CRCC) qui s'inscrivent dans le projet du Centre National de Conservation des Patrimoines.

La filière BTP/éco-construction s'appuie sur les segments de marché stratégiques pour le CDT Confluence que sont :

- les énergies renouvelables : notamment pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque...
- les éco-matériaux : notamment bois construction, isolants naturels, nouveaux procédés constructifs, toitures végétalisées,
- l'efficacité énergétique : notamment conseil, diagnostic de performance énergétique, domotique, ventilation et climatisation, éclairage...

Le Conseil général des Yvelines est en outre très impliqué pour consolider cette filière sur le territoire. Il a notamment lancé dès l'été 2012 un appel à projet, centré notamment sur l'enjeu du bois, dont l'objectif est de faire émerger des innovations issues des entreprises et des instituts de recherche implantés sur le territoire.

### **La filière éco industries :**

Plusieurs entreprises participent au traitement des effluents et déchets, que ce soient les stations d'épuration des eaux (Seine Aval et Grésillons, Neuville) , des centres de tri des déchets , des usines d'incinération des ordures ménagères . Elles participent à la valorisation des recyclages des matières. Le plus souvent en pointe en matière de technologie, elles doivent être le point d'appui d'un développement économique fondé sur la recherche et l'innovation. Le territoire doit également devenir exemplaire en matière d'énergie (chauffage urbain et bio masse à Cergy et Saint-Germain-en-Laye), photovoltaïque et myscantus à Chanteloup ) et développer son avance technologique en la matière.

### **Les Autres filières stratégiques**

Par ailleurs, le territoire du CDT Confluence s'attachera à développer les autres filières importantes et notamment :

**Les technologies numériques** (SPIE communication, Thalès Training Simulator, SAGEM communication, Huawei, Thomson Broadcast). Cette filière s'oriente fortement vers deux domaines d'application : les transmissions sans fil (mobile) et la sécurité.

Plusieurs acteurs développent des projets intéressants les services numériques. L'EISTI porte un important projet de nuage informatique (ou cloud computing) baptisé « Marguerite », qui vise à permettre aux étudiants, aux lycéens, apprentis et chercheurs franciliens d'accéder gratuitement à des services et contenus numériques. Ce projet, réalisé en partenariat avec l'ESSEC, et plusieurs grandes écoles d'Évry et de Saclay, est cofinancé par la Région Ile-de-France et sera lancé courant 2012. Les utilisateurs disposeront de « ressources logicielles consommables à la demande » comme par exemple une « plateforme d'accès à des ressources vidéos académiques et culturelles pour tous supports de communication, smartphones, tablettes ».

Dans le domaine de la maison intelligente, le laboratoire ETIS (ENSEA, UCP, CNRS) et Sagem Com collaborent pour mettre au point de nouveaux services liés à la domotique dans le cadre du projet Econhome, issu du pôle System@tic. Enfin, une autre équipe de recherche du laboratoire ETIS s'intéresse au thème de la e-santé et plus précisément de la télé-médecine. Il s'est engagé dans un programme collaboratif en lien avec l'INSERM et d'autres laboratoires et PME franciliennes pour développer les outils visant à donner un accès en temps réel aux examens d'imagerie médicale depuis des équipements nomades (tablettes, smartphone) soutenu par le Conseil général du Val d'Oise qui a également engagé le schéma de développement numérique du Val d'Oise.

**Santé, cosmétique et biotechnologies** : 3M Santé, Cerba Pasteur Laboratoire, Osny Pharma, Clarins, Silliker, Laboratoires Grimberg...) complétés par les établissements hospitaliers : centres hospitaliers de Poissy / Saint Germain et de Pontoise, clinique Sainte Marie à Osny et Saint Louis à Poissy, plus de 2000 praticiens libéraux, l'école de préparateurs en pharmacie située au technoparc à Poissy, les instituts de formation en soins infirmiers de Poissy et Pontoise, un laboratoire universitaire et de formations reconnues (ERRMECE, EBI, Master et DUT) ainsi qu'un pôle d'entreprises très innovantes dans le secteur des biotechnologies : • Hyphen Biomed • MAIA Woundcare • Biosepra • Phycosource, le tout fournissant un cadre très favorable à l'accueil à l'université de Cergy-Pontoise d'une première année de médecine, actuellement à l'étude.

La filière cosmétique est particulièrement active à Cergy-Pontoise grâce à la présence de centres de recherche privés (Clarins, Matis, ...) et académiques (équipes de recherche universitaires LPPI et de ERRMECE), d'un parcours de formation étendu (Université et Ecole de Biologie Industrielle dont 17 % des ingénieurs rejoignent le secteur de la cosmétique) et d'un pôle industriel articulé autour des activités de la parfumerie (produits de toilette et huiles essentielles) et de la cosmétique qui représente plus de 800 salariés (hors commerce de détails et services).

**Les sociétés à rayonnement international** : dont l'entreprise Galiléo projet européen de positionnement par satellite (radio navigation), l'Association Mondiale de Signalisation Maritime (AISM), le siège social de Ford France sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye.

Par ailleurs, dans le cadre de l'implantation du Centre national des Patrimoines à Cergy-Pontoise, une réflexion est en cours pour développer une cité des métiers du patrimoine à Neuville qui permettra de créer un véritable « Cluster Patrimoine » réunissant les laboratoires de recherche en science du patrimoine (Patrima), l'institut de formation (INP), les réserves des musées nationaux et des entreprises spécialisées dans ce secteur.

## 2.4 UN FORT POTENTIEL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Le campus de Cergy-Pontoise représente plus de 25 000 étudiants, quatorze établissements d'enseignement supérieur. Lieu de rencontre entre la recherche, des formations supérieures et de jeunes entreprises innovantes, le campus cergypontain est caractérisé par un pôle de sciences exactes et expérimentales reconnu, un pôle centré sur les technologies numériques (informatique, électronique, télécommunications, traitement de l'information), et une expertise en sciences humaines et notamment en management. Deuxième pôle universitaire francilien, il regroupe douze établissements d'enseignement supérieur, l'université, l'ESSEC et des écoles d'ingénieurs et compte 35 laboratoires de recherche. Les domaines d'excellence du pôle (commerce international, intelligence embarquée, matériaux et bio-matériaux) ont vocation à alimenter les filières économiques du territoire de la Confluence, et plus largement la vallée de la Seine.

L'université de Cergy-Pontoise est par ailleurs membre fondateur avec l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines du PRES Grand Ouest dont le siège s'est installé à Saint Germain en Laye, sur le territoire de la Confluence. Ce PRES associe par ailleurs plusieurs autres établissements, tels que l'ENSA-V, l'ESTACA, l'IFSTTAR, l'EBI, l'EPMI, l'EPSS, l'ILEPS et l'ISTOM. Par ailleurs, trois écoles d'ingénieurs, EISTI, ENSEA et SUPMECA, se sont réunies pour créer le PRES Collegium en vue de la création à terme d'un institut polytechnique d'Île de France.

Des projets importants sont envisagés dans le cadre de ce PRES, et notamment l'ouverture de l'IEP Paris Grand Ouest en septembre 2014 au cœur de Saint Germain et en partenariat avec le lycée international situé sur ce même territoire pour favoriser l'implantation d'un pôle d'excellence à l'articulation des 2 pôles déjà existants que sont l'université de Cergy-Pontoise et l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, la création d'un institut Confucius, le déploiement du projet Patrima.

### **Un partenariat fort entre l'enseignement supérieur et le tissu économique**

Le tissu économique de Confluence est caractérisé par des synergies importantes avec le pôle d'enseignement supérieur et de recherche de Cergy-Pontoise:

- *La mobilité* : 200 chercheurs dans les laboratoires universitaires et les écoles d'ingénieurs (ECS : Equipe Commande de Systèmes, ECIME : Equipe Circuits, Instrumentation et Modélisation Electronique, SATIE : Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie), et 30 formations diplômantes.
- *Les technologies numériques* : les laboratoires universitaires (ETIS : Equipes Traitement des Images et du Signal), 15 formations diplômantes (UCP, ENSEA, EISTI : École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information).
- *Les services aux entreprises* reposent sur la présence de formations de haut niveau dispensées par l'Université, la Chambre de Commerce et l'ESSEC.

L'adéquation de ces formations aux besoins des entreprises (département logistique de l'UCP, master en éco-construction, chaire éco-quartier et ville durable, etc.) et la visibilité internationale que lui confère l'ESSEC comptent parmi les principaux atouts du campus de Cergy-Pontoise.

- *L'international* avec une éducation bi-culturel sur Saint-Germain-en-Laye et l'enseignement de 13 langues (Danois, Néerlandais, Anglais, Allemand, Italien, Japonais, Chinois mandarin, Norvégien, Polonais, Portugais, Russe, Espagnol et Suédois) qui permet de renforcer le partenariat à l'international et l'aide à l'export.

La formation continue est également très présente sur le territoire du CDT Confluence, avec notamment l'école de formation interne de VEOLIA, la formation continue dispensée par l'ESSEC et les instituts de formation par alternance situés à Poissy et Achères (ACPPAV, ECAP, AFIPE).

### **Un potentiel de recherche important**

En termes de recherche, la Confluence bénéficie d'un pôle de recherche important avec les 27 laboratoires de l'Université de Cergy-Pontoise, dont 8 sont co-habilités par le CNRS, principalement dans les domaines scientifiques, dont :

- ETIS (traitement de l'information et des systèmes)
- LPT M (laboratoire de physique théorique et modélisation)

- AGM (analyse géométrie et modélisation)
- L2MGC et le GEC (génie civil et sciences de la terre)

L'arrivée prochaine, au sein du quartier Lange à Pontoise, de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) viendra renforcer le pôle de la recherche dans les domaines de l'analyse des fibres, des polymères ou des métaux, la modélisation en 3D, et plus généralement la chimie, la biologie et l'informatique.

Enfin l'obtention de deux Laboratoires d'Excellence (LABEX) vient conforter l'excellence de la recherche sur le pôle universitaire en matière de mathématique fondamentale et de science du Patrimoine (Patrima).

La création prochaine d'un pôle scientifique et culturel d'excellence par le Musée National d'Archéologie de Saint Germain en Laye avec la mise en place d'un Centre de conservation, de Restauration et de Recherche en Archéologie à Rayonnement International (2C2RA) permettra d'accueillir des chercheurs du monde entier et d'instaurer des partenariats avec les universités de Nanterre (labex « les passés dans le présent », Cergy Pontoise, Versailles Saint Quentin en Yvelines, le PRES Paris Grand Ouest ainsi que 7 écoles d'ingénieurs (Labex Prima). Cette structure comprendra des laboratoires et des postes de travail mais également des logements de proximité qui seront mis à disposition des scientifiques. Ces partenariats permettront au musée de s'associer à des projets de réseaux notamment dans le cadre de la numérisation de ses fonds d'archives. Ils permettront également à la Ville de Saint Germain en Laye de développer son ambition universitaire.

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, et la formation professionnelle est un enjeu majeur du territoire. Ce développement doit s'appuyer sur la mise en œuvre d'une coopération active avec les acteurs normands, comme le soulignent les études de préfiguration du Contrat de Développement Territorial Confluence, qui proposent la création d'une chaire industrielle entre l'ESSEC et l'université du Havre sur les nouvelles mobilités, en lien avec le pôle de compétitivité logistique Nov@log.

Cet objectif doit s'accompagner d'un renforcement de la vie étudiante afin de permettre aux jeunes de se fixer sur le territoire de la Confluence. Ce renforcement de la présence étudiante sur le territoire passe notamment par la création d'équipements dédiés (maison des étudiants, restauration, santé, loisirs et culture,...), et la production de logements étudiants.

## 2.5 UNE CULTURE DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'INNOVATION

C'est une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation qui permet au territoire de présenter un indice de dynamisme économique important. Le territoire réunit toutes les fonctions nécessaires au développement d'un écosystème de l'innovation :

- la production de richesses avec un tissu économique présentant une réelle aptitude à conduire des processus de transfert technologique
- la recherche, avec une capacité reconnue à la fois publique et privée
- la formation, avec un campus universitaire important accueillant notamment de prestigieuses écoles (ESSEC à Cergy, futur institut de Sciences-Politiques à Saint-Germain-en-Laye).

Au sein des filières, les transferts de technologies et l'entrepreneuriat sont largement favorisés grâce aux réseaux d'entreprises comme Réseau Mesure du Val d'Oise (RMVO), le Réseau Automobilité et Véhicules en Ile-de-France (RAVI), le comité de site Intelligence Embarquée du pôle Moveo, et grâce aux dispositifs de soutien des entreprises innovantes tels que les incubateurs Val d'Oise Incubation et Essec Ventures, et la pépinière de Nevitech95, seule pépinière en Ile-de-France à avoir obtenu le label du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI), un conseiller technologique mis à disposition par le Centre Francilien de l'Innovation (CFI) . Mais aussi grâce aux appels à projets du Conseil Général des Yvelines qui soutiennent financièrement les entreprises locales , au moment d'un cap décisif à passer dans le processus d'innovation . En 2009, plus de 1500 entreprises ont été créées sur le territoire avec un solde net de près de 800 (créations – cessations). A Cergy-Pontoise, l'Indicateur de Dynamisme Économique (IDE) est de 2,2 entreprises créées pour une entreprise qui disparaît.

La création de la Cité de l'entrepreneuriat et de l'innovation à Cergy- Pontoise portée par le Conseil général du Val d'Oise, est à ce titre un projet majeur du CDT Confluence. Il s'agit de proposer un lieu qui, en réunissant incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises, permettra de développer et de soutenir activement la création d'entreprise et l'innovation. Une étude de préfiguration de cette cité est conduite par l'ACCET Val d'Oise pour le compte du Conseil général en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. La recherche de solutions innovantes adaptées aux besoins du territoire dans le domaine de l'entrepreneuriat social constitue également un objectif du territoire.

### **Renforcer les processus de transferts technologiques**

La création de plateformes technologiques est un levier important pour faire émerger des synergies riches en innovation entre les acteurs principaux de l'économie de la connaissance. Le Centre Régional de l'Intelligence et des Systèmes Embarqués (CERISE 95) est pensé dans cet objectif. Il accueillera des plates-formes technologiques et participera donc pleinement au renforcement de la capacité de transfert de technologie du tissu d'enseignement et de recherche de Cergy-Pontoise. Le Centre Régional de l'Intelligence et des Systèmes Embarqués (CERISE 95) est une structure d'accueil de plates-formes technologiques, dédiées au transfert de technologie avec un positionnement novateur, celui la pré-industrialisation de l'innovation dans l'intelligence éco-embarquée. Deux plates-formes seront hébergées au sein de CERISE: « Promise », plateforme mécatronique portée par le Collegium mécatronique Ile de France (ENSEA, Supmeca, EISTI) et « Treviso » (plateforme d'analyse vibratoire et sismique portée par l'EPMI).

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'UCP a déposé un dossier de financement pour une plateforme cosmétomique (test d'inocuité).

**La création d'une société de co-développement** : sur le modèle de « green valley » à Epinal associant acteurs publics et privés atours de trois fonctions : incubateurs industriels, une société de services et d'équipements mutualisés, une société de capital risque (SCR) ; accompagnée de deux outils : une chaire industrielle chargée de faire le lien entre la recherche et les entreprises et des ateliers territoriaux destinés à faire le lien avec la population (concertation, repérage de talents et d'initiatives locales).

Le département du Val d'Oise renforce ses dispositifs d'appui à l'innovation et la recherche et développement des PME, en connexion avec le pôle supérieur valdoisien et plus largement avec l'éco système régional. Il a ainsi décidé d'apporter un soutien fort au déploiement de technopôles territoriales dans le cadre des territoires du projet Grand Paris en s'appuyant sur des équipements technologiques structurants et mutualisés au profit de la recherche et développement des PME .

L'ACCET Val d'OiseTechnopole dispose ainsi de moyens spécifiques et gère le réseau départemental de pépinières d'entreprises. Un rapprochement est également en cours entre la technopôle de la Confluence et celles de Normandie afin d'engager un travail partenarial sur des thématiques communes.

### **3 ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS METROPOLITAINS ET DEVELOPPER LES POLARITES STRUCTURANTES.**

Le territoire de la Confluence est un pôle de croissance dynamique de l'Île-de-France, qui entend prendre toute sa place dans les objectifs de production de logements définis par l'Etat et la Région.

Ce territoire a pour atout, pour répondre à ce défi métropolitain, un parc diversifié et attractif d'environ 150 000 logements, et une production annuelle d'environ 1 500 logements depuis 10 ans.

Cette ambition forte du territoire en termes de croissance urbaine, est exprimée dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) et traduite dans les plans locaux d'urbanisme et les projets urbains portés par les collectivités locales.

Le dynamisme en termes de production de logements et d'accueil de nouveaux habitants doit se faire dans le respect des équilibres sociaux du territoire. Ainsi une répartition équilibrée entre logement social, accession sociale et accession privée devra être mise en œuvre. Par ailleurs, la programmation et le financement des équipements de proximité liés à l'accueil de nouveaux habitants représentent un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du territoire.

Les enjeux environnementaux existants et à venir, notamment en termes d'énergie, doivent être totalement intégrés aux futures créations de logements.

Des interventions significatives sur la requalification, notamment énergétique, du parc de logements existant devront nécessairement être mises en œuvre parallèlement à la production de logements neufs.

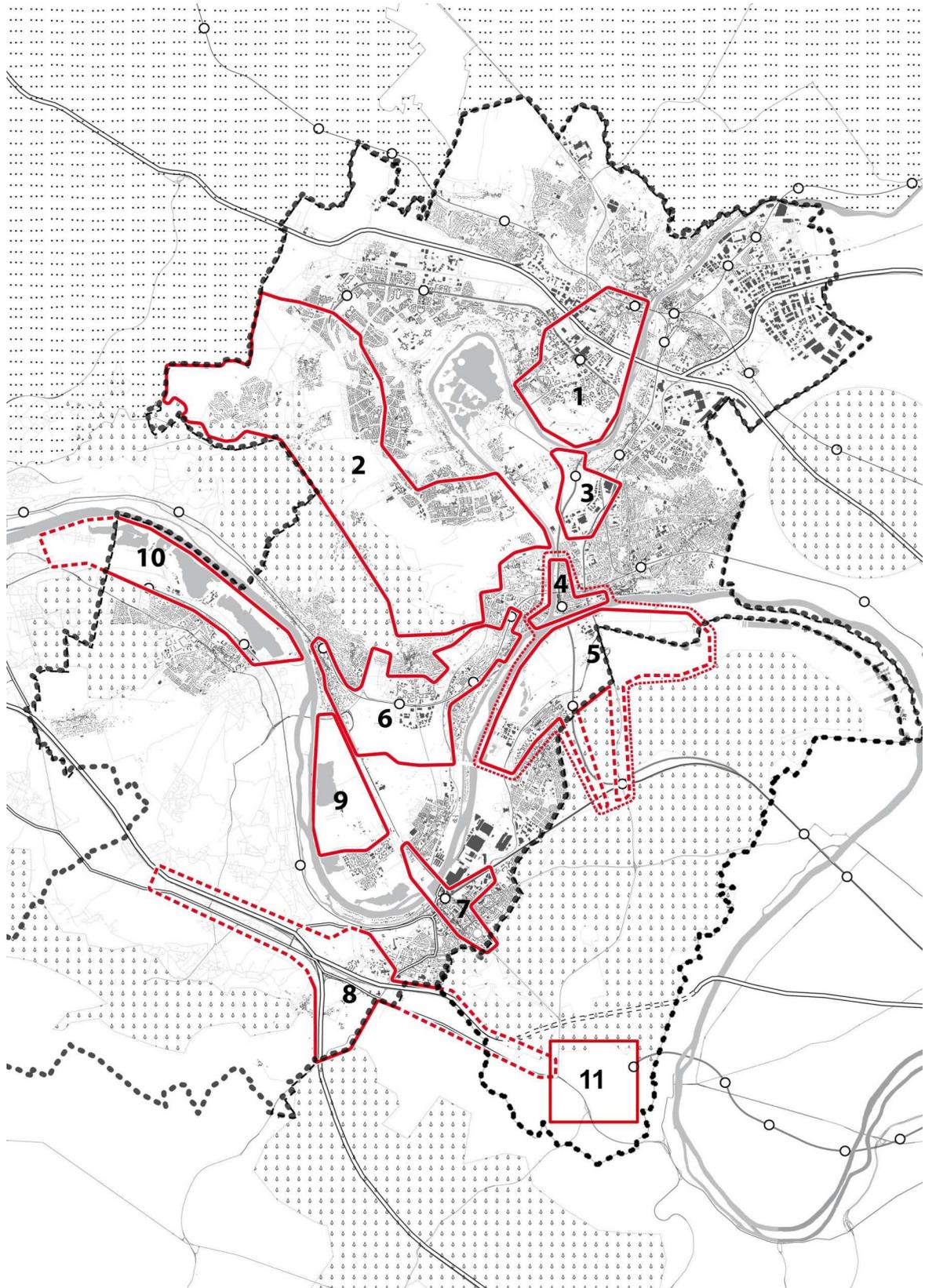
De cette manière, la réponse apportée par le territoire du CDT Confluence aux besoins en logements de la métropole, se fait et se fera dans le respect :

- des équilibres sociaux et de la mixité sociale et urbaine
- des équilibres emploi / logement et en lien avec l'offre en transports en commun
- des enjeux environnementaux et de la qualité de vie des habitants
- des spécificités de chacune des communes et de la qualité des sites et des paysages.

Ce dynamisme raisonné permettra à ce territoire de dépasser les 450 000 habitants en 2020. Il est cohérent avec la volonté de ce territoire de s'affirmer comme polarité régionale et partie prenante de la dynamique du « Seine Gateway ».

Cette ambition s'inscrit dans un projet de développement durable et qualitatif de ce territoire. Ainsi pour atteindre cet objectif est-il nécessaire de conjuguer développement urbain avec création d'emplois et développement des transports en commun, et de maîtriser les déplacements domicile travail, de réduire la part de la voiture et de conforter la fonction de pôle structurant du territoire.

La réalisation à court terme des projets structurants apportant une amélioration sensible des déplacements et de l'accessibilité du territoire du CDT Confluence, permettra d'engager un rythme de construction pour réaliser l'objectif fixé par l'État de 3030 logements par année sur le périmètre des 29 communes du CDT.



## **3.1 LES CENTRALITES METROPOLITAINES**

### **3.1.1 CERGY GRAND CENTRE ( 1 )**

Le quartier "Grand Centre", polarité structurante de l'agglomération, est un des principaux vecteurs de rayonnement de Cergy-Pontoise à l'échelle régionale. Ainsi, le renforcement de la centralité de Cergy Pontoise est une condition essentielle du développement et de l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération, mais aussi de la Confluence.

Le Grand Centre a été bâti dans les années 70 autour de deux éléments phares et structurants, la Préfecture et le centre commercial des 3 Fontaines. Ces « marqueurs de centralité » d'origine se fondent aujourd'hui dans un centre d'agglomération, quartier de bureaux et d'habitat, articulé autour d'un pôle multimodal de transports, qui présente la caractéristique d'être aussi un grand campus étudiant et un pôle d'équipements administratifs, culturels, sportifs et de loisirs de rayonnement régional. La fonction campus à la fois dans son aspect vie étudiante et écosystème de l'innovation sera renforcée à cette occasion, le secteur Hirsch pourra contribuer à cet objectif.

Toutefois, toutes ces fonctions cumulées ne trouvent pas aujourd'hui la visibilité et la cohérence qu'on pourrait attendre de la centralité d'une agglomération de 200 000 habitants.

Il s'agit, au travers de ce projet de requalification, de créer un centre urbain dynamique et attractif qui soit support d'une image et d'une attractivité économique et résidentielle renouvelée de Cergy-Pontoise et de la Confluence.

Bien que de nature différente, le projet urbain du quartier Bossut à Pontoise, et le projet de Port Cergy 2 à Cergy, participent pleinement du confortement de la centralité d'agglomération.

Le projet de requalification du quartier du Grand Centre à Cergy s'appuie nécessairement sur la requalification de l'A15 au droit de la centralité de Cergy-Pontoise : apaiser l'autoroute, améliorer son insertion urbaine, valoriser les délaissés et les réserves foncières en créant une nouvelle offre de logements et en renforçant la centralité de Cergy-Pontoise

### **3.1.2 POISSY SUD ET POISSY 2 GARES ( 7 )**

Le territoire de Poissy sud, bordé par l'autoroute A13, est situé aux portes de la Normandie. Son développement constitue un enjeu primordial pour la Confluence Seine-Oise puisque plusieurs projets urbains d'envergure sont prévus dans ce périmètre juridique de l'OIN avec notamment la ZAC de la Coudraie, créée par arrêté préfectoral du 21 juin 2012 qui devrait engendrer à terme la création de 800 logements et l'aménagement des terrasses de Poncy, dans la cadre d'un groupement de commande avec l'EPAMSA. Par ailleurs dans la continuité géographique de ces deux projets mais hors périmètre juridique, une étude urbaine a été lancée par la ville de Poissy sur la redynamisation de Beauregard Ce pôle constitue ainsi une interface entre la Confluence Seine-Oise et la Normandie, son développement est structurant pour l'attractivité de l'Axe Seine

A Poissy, le prolongement d'Eole et la réalisation de la TGO structurent la question de l'aménagement urbain. Situées sur l'axe de la RD 190, ces deux polarités s'inscrivent dans le projet global de réaménagement de cette infrastructure et de renforcement de la centralité de Poissy.

Les interconnexions RER A, EOLES et TGO et la création de l'éco quartier EOLES (avec la réalisation de 2200 logements et la création d'équipements publics) de appuient l'attractivité de Poissy et renforcent sa position au sein de la Confluence. Le développement de la zone Poissy deux gares s'inscrit dans un projet de territoire durable où doivent être équilibrés l'emploi, les loisirs et l'habitat. Ces projets structurants pour Poissy sont intégrés à une réflexion plus large portant sur le bassin de vie et d'activités de la Confluence, ils participent à renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire. Le lien entre les futurs développements de Poissy et ceux de la Nouvelle Centralité à Carrières-sous-Poissy sont notamment cruciaux : cette opération de l'OIN Seine Aval menée par l'EPAMSA, comportant notamment 2800 logements à terme et tous les attributs d'un nouveau cœur de ville, renforcera la polarité structurante constituée par le territoire de Poissy.

### **3.1.3 SAINT GERMAIN EN LAYE (11)**

Forte de son caractère de Sous-préfecture des Yvelines, de chef lieu d'un des plus grands arrondissements de France, de son Centre Hospitalier Intercommunal et de ses nombreux autres établissements administratifs majeurs (centre des Impôts, pôle emplois etc...), de plus de 20 000 jeunes scolarisés au sein notamment de 9 lycées, la ville de Saint-Germain-en-Laye représente au cœur de la Confluence l'un des pôles structurants du territoire.

Son marché à ciel ouvert, avec plus de 850 commerces situés pour leur plus grande partie au cœur d'un centre-ville historique, renforce ce trait de caractère et contribue au rayonnement du territoire et à son attractivité.

Pôle urbain et économique dynamique à signature internationale, porte d'entrée de la Confluence vers Paris, la ville a pour ambition par ses choix urbanistiques de développer des fonctions urbaines tout en approfondissant un dialogue ville-nature recherché par ses citoyens.

Les projets de restructuration de sites comme celui de l'hôpital situé en hyper-centre, le renouvellement urbain du quartier du Bel Air, l'opération de « couture urbaine » entre les quartiers nord et les quartiers Sud et la construction de l'éco-quartier de la Lisière Péreire participeront à consolider son rôle de pôle métropolitain.

La régénération des zones d'activité économique du Bel air et du quartier Péreire compléteront ce dispositif, en lien avec l'arrivée en 2018 du Tram-Train (Tangentielle Ouest).

Ce prolongement de la ligne TGO sera un vecteur important du confortement de cette centralité à l'interface des 2 pôles urbains de Versailles/Saint Quentin et Cergy Pontoise.

Enfin, l'implantation du PRES et de l'institut de Sciences Politiques, le Centre de Conservation, de Restauration et de Recherche en Archéologie constitueront avec le lycée international des pôles d'excellence qui affirmeront la visibilité du territoire et son rayonnement métropolitain au sein du Grand Paris.

## **3.2 LES EQUIPEMENTS DE RAYONNEMENT METROPOLITAIN**

### **3.2.1 LE CENTRE NATIONAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE (3)**

Le Centre National de Conservation des Patrimoines (CNCP) constituera un levier pour l'attractivité culturelle scientifique et économique du territoire, à travers notamment la création du pôle de médiation ouvert au public et de la cité des métiers du patrimoine destinée aux artisans et entreprises dont l'activité est liée aux œuvres d'art. Il permettra de regrouper toutes les compétences qui concourent à la conservation et à la restauration du Patrimoine. Ainsi il accueillera les réserves de plusieurs musées nationaux à commencer par le Louvre, le musée d'Orsay, les Arts Décoratifs le musée du quai Branly et le Centre Georges Pompidou, Il accueillera également des unités de restauration et de recherche, des laboratoires liés au patrimoine (C2RMF, LRMH) et le département de formation des restaurateurs de l'Institut National du Patrimoine. L'ambition de ce projet est bien de réaliser une référence internationale pour les métiers de la conservation et de la restauration.

L'implantation à Cergy-Pontoise, sur la commune de Neuville-sur-Oise, de cet équipement de rayonnement national, voire international, est un événement structurant pour l'ensemble de la Confluence. Il sera construit au sein de la ZAC de Neuville à proximité immédiate de la gare RER et d'une des implantations universitaires de Cergy-Pontoise.

La réalisation du CNCP s'accompagne d'une refonte du projet urbain de la ZAC de Neuville, qui doit prendre en compte les enjeux de développement du parc d'activités des Boutries. Il s'agit de concevoir un projet urbain et économique cohérent au profit du tissu économique du parc d'activités des Boutries et de Neuville-sur-Oise.

### **3.2.2 LE MUSEE D'ARCHEOLOGIE NATIONALE ET SON CENTRE DE CONSERVATION, DES RESTAURATION ET DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE**

Le château de Saint-Germain-en-Laye abrite depuis 1867 le Musée d'Archéologie Nationale. Transformées en salles d'exposition, les anciennes salles de cet édifice Renaissance présentent des collections archéologiques, parmi les plus riches au monde. Depuis 2001, le Musée a engagé une politique dynamique de rénovation. Les réserves des collections sont aujourd'hui dispersées à tous les niveaux du château, dans les douves, dans l'annexe etc.

Ces aménagements ne répondent pas aux conditions de conservation requises (taux d'humidité, accessibilité, sureté...). Un projet de rationalisation des aménagements en un lieu unique en externalisant les réserves est en cours d'étude.

Ce projet devrait ainsi permettre de répondre aux exigences de conservation préventive des collections et au développement cohérent de la politique de recherche, d'étude, de restauration et d'enrichissement des collections dans des espaces adaptés et améliorer les fonctionnalités au sein du château.

La volonté de créer un Centre de Conservation, de Restauration et de Recherche en Archéologie (2C2RA) permettra en outre d'instaurer un pôle scientifique et universitaire au cœur de l'Ile-de-France en offrant à des chercheurs venus du monde entier des laboratoires, des postes de travail qui feront de ce lieu un centre de référence en matière d'archéologie.

### **3.2.3 LE CENTRE DE DECOUVERTE ET DE PROMOTION DU FLEUVE, LIEU SYMBOLE DE LA CONFLUENCE ( 4 )**

La Confluence est destinée à devenir une espace majeur du territoire du fait de sa situation géographique exceptionnelle et de la qualité de sa desserte.

La réalisation sur ce site d'un équipement phare, tel que le centre de découverte et de promotion du fleuve, aurait tout son sens.

Conflans-Sainte-Honorine est considérée comme la capitale française de la batellerie. Le musée existant reçoit en moyenne 15 000 visiteurs par an, il comprend outre les espaces d'exposition, une librairie spécialisée et un centre de documentation. Le musée est aujourd'hui le plus important des musées consacrés à l'histoire de la navigation intérieure et le seul dont la vocation soit nationale.

La commune a pour projet de déplacer ce musée sur le site géographique de la Confluence afin de créer un équipement moderne correspondant à l'importance de cet équipement : le centre de découverte et de promotion du fleuve. S'inscrivant dans le nouvel essor de la voie d'eau et en lien avec les projets structurants du territoire, ce centre, à la fois musée des techniques, de société et d'art, proposera des espaces d'expositions, de rencontres et de diffusion sur le monde du fluvial. Son implantation en bord de fleuve sera l'occasion d'un parcours muséographique « hors les murs » avec visite des bateaux et des équipements existants.

Il permettra de faire connaître l'histoire de la batellerie, mais aussi de valoriser le renouveau du transport fluvial dans les enjeux du développement durable, et plus généralement de favoriser l'essor des activités liées à la voie d'eau.

En articulation avec le volet touristique et culturel, le Centre abritera une véritable « maison des professions » à la fois lieu de ressources, de recherche et de formation des professionnels.

Dans l'hypothèse d'une implantation sur la rive gauche du fleuve, ce projet pourrait concourir à la requalification des berges des villes de Conflans et Andrésy. Il pourrait être l'élément phare d'un projet global d'activités et d'équipements de loisirs (port de plaisance, stade nautique)

### **3.2.4 AREN'ICE**

Cet équipement majeur est destiné à recevoir des compétitions de niveau national et international, à accueillir un pôle espoir national, à organiser des stages de formation pour l'élite du hockey, à héberger les clubs cergyponains (hockey sur glace et patinage), mais aussi à permettre les pratiques de sport amateur et de loisir du grand public. Le Centre regroupera sur un même site les différents acteurs du hockey français : joueurs, cadres techniques, dirigeants, administratifs, éducateurs, arbitres, membres du corps médical.

La capacité d'accueil de la grande patinoire pourrait permettre de programmer régulièrement des spectacles en grande forme et des événements culturels et sportifs de tous types, le Centre se positionnant ainsi comme un grand équipement de type Zénith-sportif dans le nord-ouest francilien. Il demande à être intégré dans un environnement spécifiquement conçu pour l'accompagner. Celui-ci devra offrir sur le site même un niveau de prestations en adéquation avec l'ambition sportive et culturelle recherchée, en terme de structures d'accueil, de services et de commerces : restaurants, hôtels, fitness, musculation, spa, sports et jeux en salle tels que squash, badminton, volley-ball, mur d'escalade, bowling, commerces liés au sports, loisirs et au bien-être par exemple...

### **3.2.5 LE NOUVEAU CENTRE D'ENTRAINEMENT DU PARIS SAINT-GERMAIN (PSG)**

Le PSG, seul club professionnel de ligue I de la région capitale, souhaite disposer d'installations sportives d'entraînement de meilleure qualité que l'actuel, limité en superficie, et ayant vocation à regrouper la pré-formation, le centre de formation des apprentis aux métiers du sport, la formation CFA et l'équipe professionnelle première du PSG dans un complexe d'envergure européenne de 60 ha.

Plusieurs sites du territoire de la Confluence ont été explorés à ce jour, sans qu'une décision sur la localisation précise de cet investissement privé n'ait encore été prise. Les signataires du présent protocole soutiennent cette initiative, en soulignant que l'implantation désirée devra être compatible avec les obligations découlant des protections d'espaces ou de continuités écologiques édictées par ailleurs. Dans le cas d'une implantation dans le secteur de la plaine agricole d'Achères-Saint-Germain, les projets seront compatibles entre eux.

*Ces projets structurants viendront compléter le réseau d'équipements culturels et de loisirs présents sur le territoire (salle de spectacles « le Sax » à Achères, « le forum » à Vauréal ou « l'Observatoire » à Cergy, multiplexes et cinéma d'art et d'essai Cineville à Conflans, Utopia à Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, Pandora à Achères, la Clef à Saint-Germain-en-Laye, piscine et différents centres aquatiques, théâtres Simone Signoret à Conflans, scène nationale de l'Apostrophe et le théâtre 95 à Cergy-Pontoise, cinéma et théâtre de Poissy et le théâtre de Saint-Germain-en-Laye).*

### **3.3 LE RENFORCEMENT DES CENTRALITES EXISTANTES :**

#### **3.3.1 LES SECTEURS DE REQUALIFICATION URBAINE**

Opérations ANRU : Cergy (La Croix Petit), SOA (Chenevières), Chanteloup-les-Vignes (la Noë), Poissy (La Coudraie), Achères.

Autres zones urbaines sensibles : Cergy (Bastide), Carrières-sous-Poissy, Poissy (Beauregard), Verneuil-sur-Seine,...

#### **3.3.2 ACHERES VILLE PORT**

Le projet « Port Seine-Métropole » de réalisation d'une plate-forme multimodale bénéficiant du trafic de la Seine et de l'Oise (Canal Seine-Nord) sera le port le plus important d'Île-de-France pour les 20 prochaines années (Cf § 2.2) Placé dans un vaste espace que constitue la plaine d'Achères, il fait l'objet d'une étude spécifique pilotée en lien avec l'ensemble des élus concernés. En effet, la qualité de son ancrage territorial et la maîtrise de ses impacts sur son environnement proche, qui devront être conformes au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), seront les clefs d'acceptabilité de ce projet de port. Il conviendra d'être particulièrement attentif à ce que la question des usages du port et de l'optimisation des interactions entre le port et son environnement (économique, urbain et naturel) soit traitée finement. A ce titre, la volonté de retisser des liens entre la Seine et d'assurer une continuité écologique entre les forêts de Saint Germain en Laye et de Pierrelaye devra être garantie.

La ville d'Achères, qui souhaite développer un projet urbain ambitieux articulé avec le projet du Port, a demandé à trois urbanistes de travailler sur l'intégration du Port et de la ville.

Conflans Sainte Honorine et Andrésy étant très impactées, le projet devra intégrer la requalification et l'aménagement de la rive gauche du fleuve.

#### **3.3.3 LE PROJET URBAIN DE LA BOUCLE DE CHANTELOUP**

Il s'agit de penser la valorisation des terrains situés au nord de la boucle de Chanteloup, entre les lignes ferroviaires du « groupe 6 », le massif de l'Hautil et le futur barreau de liaison RD30 – RD190. Ce projet sera conçu en cohérence avec le projet de territoire de la boucle de Chanteloup, qui consiste principalement en la :

- réalisation d'une « couronne urbaine » au nord (entre Triel et Andrésy) et création d'une nouvelle centralité à Carrières sous Poissy, pôle rayonnant pour l'agglomération des 2 Rives de Seine, avec comme objectif à l'échelle de l'agglomération la construction de 385 logements par an en préservant la cohérence des continuités écologiques existantes ;
- réalisation d'un franchissement de la Seine vers Achères assurant une liaison entre la RD190 et la RD 30 (prévue en 2017), et création d'un transport en commun en site propre en deux tranches ;
- création d'un cœur vert associant un « parc écologique de loisirs » et une agriculture « éco-industrielle », avec la mise en culture de miscanthus (sur une superficie de 150 ha à terme), soutenue par le consortium fondé par PSA et Calcia et destinée à approvisionner les sites industriels en bioplastique et agro-matériaux.

Le projet d'Eco-Port à Triel sur Seine doit assurer la desserte locale de la CA2RS, en complément de la plate-forme d'Achères. Il s'agit de réaliser un « port à usage partagé » sur un site de 34 ha dont

10ha de darse. Ce projet est inscrit dans le SDRIF 2008 et dans le schéma des infrastructures portuaires de Ports de Paris. Une première tranche (27ha) doit être livrée d'ici 2015.

### **3.3.4 L'ETUDE DE PROSPECTIVE URBAINE « SAINT GERMAIN DEMAIN »**

Dans le cadre des débats sur le Grand Paris, La Ville de Saint-Germain-en-Laye a engagé une étude prospective urbaine qui a permis de déterminer certains enjeux majeurs pour l'évolution de son territoire :

- la RN13, coupure urbaine
- La forêt, ressource énergétique et bien collectif
- Entre ville et forêt ; les lisières
- La RD113, « territoire économique »
- Un potentiel précieux à valoriser : le site de l'hôpital

## **3.4 PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT URBAIN « LE PARC DE LA CONFLUENCE »**

### **3.4.1 LA SEINE ET L'OISE**

La Seine et l'Oise constituent un ensemble cohérent à l'échelle régionale, en tant qu'axe de transport et axe économique, axe de loisirs et de tourisme, support de développement urbain et corridor biologique d'importance nationale et européenne. L'addition de ces différentes fonctions fait du fleuve un vecteur essentiel pour un développement durable de ce territoire.

En termes d'environnement, la Seine et l'Oise sont la structure principale de la trame verte et bleue du territoire de la Confluence. Ils constituent un corridor écologique qui doit être préservé et renforcé. La mise en place des espaces naturels sensibles (ENS) contribue à l'objectif de valorisation de ce capital environnemental, qui se conjugue avec les projets d'aménagement des bords de Seine et d'Oise pour la promenade et le développement du réseau de pistes cyclables. La création à Carrières sous Poissy, par le Conseil général des Yvelines en partenariat avec la CA2RS, de l'ENS du parc départemental des Bords de Seine, sur 113 ha au cœur d'une boucle de la Seine, est un exemple de la création d'une entité environnementale de grande ampleur.

Les collectivités locales se sont emparées de cet objectif de valorisation du capital environnemental, de confortement et de renaturation des berges (lutte contre l'érosion), en utilisant notamment le SMSO créé à cette intention. Cet objectif de valorisation du capital environnemental, de confortement et de renaturation des berges (lutte contre l'érosion), dont se sont emparées les collectivités locales en utilisant notamment le SMSO créé à cette intention. Les programmes relatifs aux berges doivent être aujourd'hui pensés dans la perspective du développement conséquent du fret et du trafic fluvial.

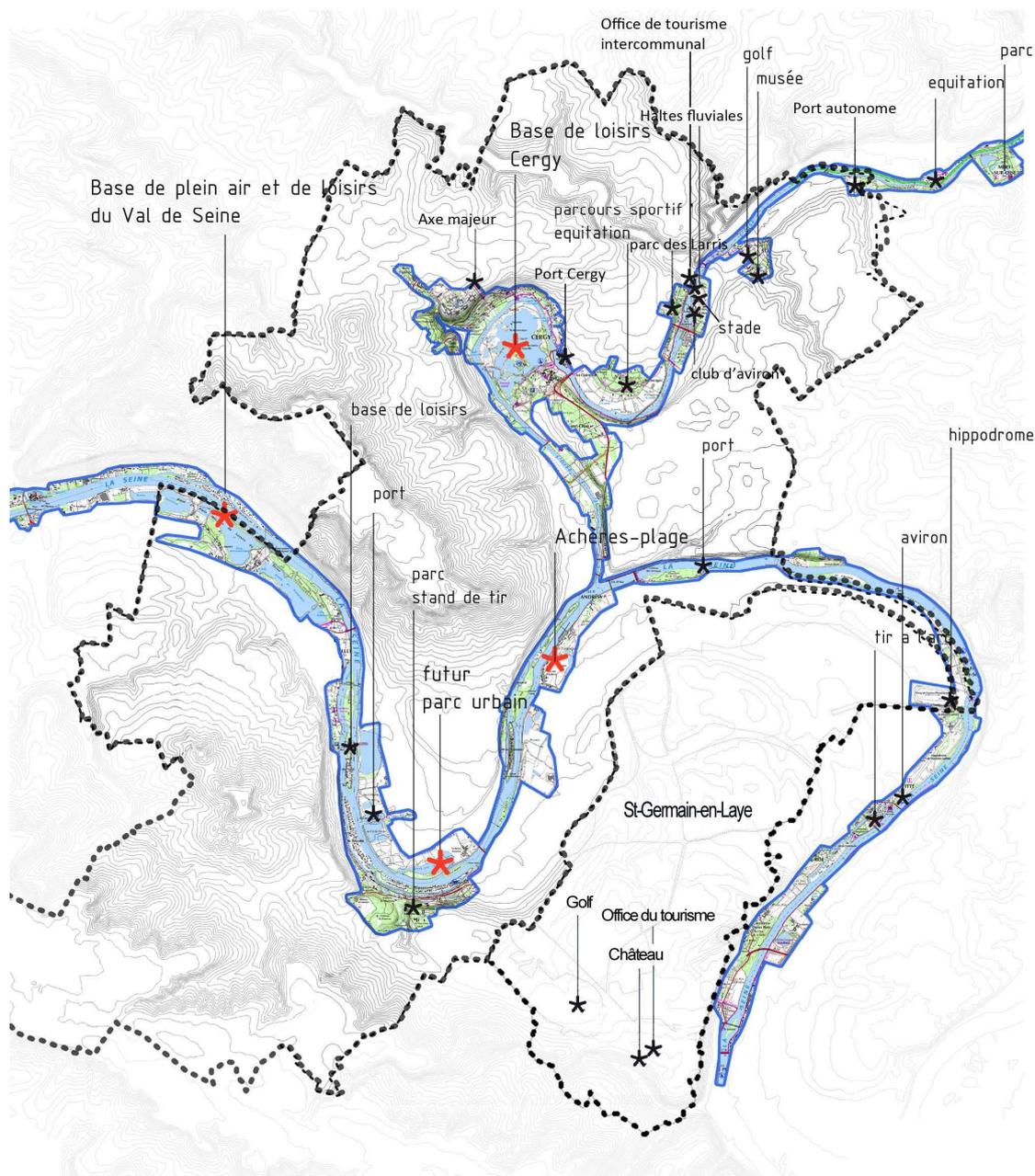
Les deux fleuves représentent un enjeu majeur vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de l'eau telle que prescrite par le SDAGE. A ce titre, des investissements importants ont été réalisés par les collectivités signataires du CDT Confluence, notamment pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration du territoire.

Par ailleurs, le travail engagé concernant l'aménagement des berges de Seine à Conflans Sainte Honorine devra être poursuivi. En 2010 a été conduite une double étude relative à la fois au développement et à la modernisation du musée de la batellerie et sur l'aménagement des berges en tant que cœur de ville, dans le cadre d'un lien à mettre en lumière entre le fameux centre de découverte et de promotion du fleuve prévu au Pointil et le vieux centre à partir de la place Fouillère situé au bord du fleuve au débouché de la rue M. Berteaux, artère principale du centre-ville.

### **3.4.2 LES BASES DE LOISIRS DU VAL DE SEINE, DE CERGY-PONTOISE ET DE VERNEUIL**

Le confortement de l'attractivité métropolitaine des bases de loisirs passe par le renforcement des équipements sportifs existants, le développement de leur positionnement sportif et la poursuite d'une politique tarifaire permettant d'assurer sa vocation sociale et de loisirs pour tous.

Situé à proximité des grands axes (A13, A14, N13, N190), la base de loisir du Val de Seine bénéficie d'un cadre exceptionnel dans un environnement privilégié.



Totalement dédiée au sport, à la détente et aux loisirs pour tous, la base de Plein Air s'étend sur 260 hectares de bois et de verdure, parsemés d'étangs et de plans d'eau aménagés. Avec la récente création de son port de plaisance et l'agrandissement de la base nautique, le projet stratégique de cette base sera pensé à l'aune des enjeux attachés au « parc de la Confluence », et de ceux dégagés dans le cadre de la démarche Seine Park menée par l'EPAMSA.

La base de loisirs de Cergy-Neuville constitue un poumon vert de l'agglomération. Sa superficie de 250 hectares, dont 150 en plans d'eau, en fait un site de détente privilégié au cœur de la boucle de l'Oise. Avec une fréquentation oscillant entre 1,1 et 1,5 million de visiteurs par an, elle a une fonction sociale forte pour le territoire. Elle se caractérise par des équipements rares et fortement vecteurs d'image, ainsi qu'une offre complète sur le créneau sport / loisirs liés à l'eau complétée par quelques équipements sportifs « classiques ». Cela lui donne une orientation spécifique qui présente, par rapport aux autres bases de loisirs de la région, un caractère « sportif » affirmé.

### 3.4.3 LE NORD OUEST AGRICOLE

Il s'agit d'un territoire (coteau de l'Hautil à Andrésy, Maurecourt, Jouy-le-Moutier, Vauréal, Boisemont, Courdimanche, Menucourt) composé d'espaces naturels et agricoles préservés au titre du SDRIF et du SCOT de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Ce secteur, situé à l'interface entre la forêt et l'urbanisation, fait l'objet d'une réflexion sur les usages (agriculture périurbaine, loisirs, ...), sur le paysage (traitement de limite de l'urbanisation), la protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels. en lien avec le parc naturel régional du Vexin

### 3.4.4 LA FORET DE PROTECTION

La forêt de Saint-Germain-en-Laye fait l'objet d'une procédure de classement en cours. Le projet de création plus au nord d'une forêt de 1000 hectares sur la plaine de Pierrelaye doit contribuer au bouclage de la ceinture verte du Grand Paris et faire ainsi de la forêt un élément fort du projet Confluence, répondant aux aspirations de ses habitants tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique.

## 3.5 LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La richesse de son patrimoine naturel, culturel et architectural confère à la Confluence un potentiel touristique important.

Haut lieu de l'impressionnisme, la Seine et l'Oise attirent des touristes à l'échelle mondiale. La Confluence compte parmi les sites majeurs de grands peintres : Daubigny, Berthe Morisot et Albert Marquet ont immortalisé les berges de la Seine à Andrésy, Camille Pissaro choisit de s'implanter à Pontoise, Van Gogh résida à Auvers-sur-Oise, William Thornley à Osny, Claude Monet et Meissonier à Poissy.

Les deux cours d'eau sont aussi pour le territoire un vecteur de loisirs et de tourisme urbain, au travers des **deux bases de loisirs régionales** de Cergy-Neuville et de Val de Seine à Verneuil-sur-Seine, du développement du réseau de pistes cyclables, et de la promotion du **tourisme fluvial**.

Plusieurs projets urbains importants, liés à l'Oise, viennent renforcer le potentiel de développement touristique du territoire : la récente requalification du site à forte valeur patrimoniale des quais de l'Oise, l'implantation de l'**office intercommunal du tourisme** à Pontoise, le projet de commerces et loisirs sur péniches face aux îles à Conflans-Sainte-Honorine, et l'installation de nouvelles **haltes fluviales** à Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Conflans-Sainte-Honorine (port Saint-Nicolas).

### **TITRE III : Programme des actions, opérations d'aménagement, projets d'infrastructure**

#### **1. Calendrier et méthode d'élaboration du Contrat de Développement Territorial**

Les signataires du présent protocole s'engagent à travailler collectivement à la rédaction du projet de Contrat de Développement Territorial Confluence.

Le comité de pilotage instauré pour l'élaboration du contrat est confirmé dans sa composition et son rôle , en traduisant l'extension du périmètre à la commune de Saint Germain en Laye qui en devient membre à part entière .

Un comité technique est installé, comportant, outre les services de l'Etat concernés, les représentants des services de toutes les collectivités signataires. Appuyé par l'apport méthodologique et technique de l'EPAMSA , il aura en charge de conduire l'ensemble des études permettant d'apporter aux opérations identifiées dans le protocole le degré de précision nécessaire à leur inscription dans le CDT . Il proposera en ce sens au comité de pilotage les arbitrages nécessaires. Il pilotera également les études permettant de conduire l'évaluation environnementale du projet de CDT .

Dès signature du protocole, ce comité technique se réunira afin de proposer un calendrier de travail permettant de respecter les termes des lois et décrets régissant la mise au point des CDT .

Le tableau joint récapitule les principales opérations devant faire l'objet de précisions en terme de contenu ou d'engagement lors de l'écriture du CDT

## 2. Programme d'action

<b>Ancrer la Confluence dans les flux régionaux et européens.</b>	
<i>Compte tenu des insuffisances actuelles de la desserte du territoire, l'engagement de partenaires institutionnels dans le cadre de leurs compétences respectives sur les infrastructures de transport routier et de transport en commun est un préalable au développement urbain du territoire</i>	
<b>INSCRIRE LA CONFLUENCE SEINE-OISE DANS LE RESEAU ROUTIER EUROPEEN</b>	
<b>LE BOUCLAGE DE L'A104</b>	
- Réalisation de l'A104, de Méry-sur-Oise jusqu'à Orgeval en poursuivant la concertation pour la meilleure insertion possible du tracé	
-	
<b>L'INSERTION URBAINE DE L'A15 ET LA REQUALIFICATION DE LA RN184 ET DU RD30</b>	
- Requalification de la RN184, de la RN 13 et du RD 30 en boulevard urbain	
- Requalification de l'A15 au droit de la centralité de Cergy-Pontoise	
<b>CONNECTER LE TERRITOIRE AUX RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN EUROPEENS ET REGIONAUX GRACE AU POLE INTERMODAL DE LA CONFLUENCE</b>	
<b>AMELIORATION DU RER A, DU RER C ET DES TRANSILIENS</b>	
- Mise en place accélérée du Schéma directeur du RER A.	
- Amélioration du service de la ligne RER C, principalement en vitesse d'exploitation	
- Renforcement de la liaison groupe VI en rive droite de la Seine	
- Réaliser les aménagements prévus sur la ligne Mantes la Jolie / Paris Saint Lazare via Poissy.	
<b>MISE EN SERVICE EOLE</b>	
- Mise en service d'Eole en 2020	
<b>TANGENTIELLE OUEST (TGO)</b>	
- Réalisation de la Tangentielle Ouest (TGO) infrastructure indispensable à la Confluence.	
- lancement opérationnel de la section Saint-Germain-en-Laye grand ceinture -Achères-ville sur la base du DOCP de 2000.	
<b>LNPN ET GARE CONFLUENCE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL</b>	
- Création de La gare Confluence de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) comme pôle d'échange multimodal (RERA, TGO,Eole), en lien avec les dessertes normandes, de Roissy et du réseau TGV national et international.	
<b>CREATION DU PORT SEINE METROPOLE ET OUVERTURE DU CANAL SEINE NORD</b>	
- Création du Port Seine Métropole en cohérence avec les projets urbains d'Achères et saint-Germain-en-Laye et les enjeux de développement économique de la Confluence et de préservation des paysages sur le site considéré	
- réalisation du canal Seine-Nord et la mise au gabarit européen de l'Oise	
- Desserte ferrée du port Seine Métropole par le groupe V, et par le groupe VI en fonction des études sur les possibilités de franchissement de la Seine.	

<b>2. ARTICULER CROISSANCE URBAINE ET OFFRE DE DEPLACEMENT</b>	
<b>2.1. RENFORCER LES LIAISONS ENTRE LES POLES DE LA CONFLUENCE</b>	
- Création de deux lignes de transport en commun structurantes : o TCSP traversant la boucle de Chanteloup puis d'un BHNS depuis Triel/Chanteloup vers Cergy via Neuville et vers Saint-Germain-en-Laye o Mise en place d'une liaison est-ouest de bus traversant la Boucle depuis Achères	
- Mise en service du BHNS de Cergy-Pontoise : tzen Cergy-Pontoise (ligne tzen n°17 du projet de PDUIF)	
- Création d'un pont au niveau d'Achères (véhicules et TC, voirie de fonctionnalité départementale)	
- Création d'un pont entre Carrières et Poissy (TC).	
- Réalisation de l'Eco route de l'Oise entre Jouy le Moutier et Maurecourt.	
- Engager une étude sur la faisabilité d'un Tramway de l'air	
- Réalisation des passerelles circulations douces d'Andrézy-Conflans et de Carrières-sous-Poissy – Poissy et rabattements circulations douces sur les passerelles	
- Mise en œuvre des schémas directeurs cyclables pour relier les grandes destinations entre elles pour les déplacements de la vie quotidienne, professionnelle et de loisirs.	
<b>2.2. REpondre a la demande en logement et garantir les equilibres sociaux et la mixite sociale</b>	
- réaliser les objectifs de la TOL, soit produire 3030 logements par an, <i>ne peut se concevoir sans la réalisation des projets structurants permettant une amélioration sensible des déplacements et de l'accessibilité du territoire du CDT Confluence</i>	
<b>3. CONFLUENCE: UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LIE A UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE</b>	
<b>3.1. LES FILIERES STRUCTURANTES DU TISSU ECONOMIQUE DE LA CONFLUENCE SEINE-OISE</b>	
- Soutenir et développer les filières structurantes du territoire : mobilité et nouvelles solutions de mobilités, aérospatial/défense, technologies numériques, matériaux/eco-construction, eco-industries, santé/cosmétique/biotechnologies.	
- Soutenir et développer les pôles d'emplois publics structurants de Cergy Grand Centre et de Poissy notamment.	
<b>3.2. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES LIEES AU TRANSPORT ET A LA LOGISTIQUE</b>	
- Faire du port Seine métropole, un maillon stratégique articulant l'outland du «Seine Gateway» avec son territoire et un élément central de l'hinterland du Seine Gateway en associant Recherche, enseignement supérieur et professionnel, entrepreneuriat et développement économique.	
- Faire de la Confluence Seine-Oise, nouvelle porte logistique du bassin parisien, un territoire d'expérimentation des nouveaux outils d'une logistique du dernier kilomètre.	-
<b>3.3. UNE FORTE CULTURE DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'INNOVATION</b>	
- Renforcer l'entrepreneuriat les processus et de transferts technologiques : création de la cité de l'entrepreneuriat et de l'innovation, création de plateformes technologiques (Centre Régional de l'Intelligence et des Systèmes Embarqués (CERISE 95), plateforme cosmétique,...).	

<b>4. INSCRIRE LA CONFLUENCE DANS LES RESEAUX DE LA CONNAISSANCE.</b>	
<b>4.1. RESEAUX NUMERIQUES</b>	
- mettre en place les schémas de développement du numérique (déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020) avec un double objectif : o offrir l'accès à des services numériques de qualité, à un coût raisonnable o conforter la filière des « technologies numériques »	
<b>4.2. CONFORTER LES POLES DE COMPETITIVITE ET PARTENARIATS ECONOMIQUES ET COLLABORATIONS INTERNATIONALES</b>	
- Développer les synergies entre recherche, enseignement supérieur, industrie et services.	
- Soutenir et développer les pôles de compétitivité liés au territoire.	
<b>4.3. DEVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.</b>	
- Développer le campus de Cergy-Pontoise	
- Soutenir le PRES, Paris Grand Ouest et ses grands projets : le LABEX PATRIMA sélectionné au titre des Investissements d'Avenir du Grand Emprunt, la création d'un Institut d'Etudes Politiques (IEP) à Saint-Germain-en-Laye et la création d'un institut Confucius	
- Accompagner l'ouverture de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN)	
- Soutenir et développer la formation continue sur le territoire	
- développer la coopération avec les acteurs normands : création d'une chaire industrielle entre l'ESSEC et l'université du Havre sur les nouvelles mobilités, en lien avec le pôle de compétitivité logistique Nov@log	
- Développer la vie étudiante : équipements afférents et logement étudiant	
<b>5. DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS ET LES POLARITES STRUCTURANTES.</b>	
<b>5.1. CREATION DU PORT SEINE METROPOLE A ACHERES</b>	
- Inscrire le projet de port dans le développement du système portuaire francilien (pas de transferts d'un port à l'autre) - Assurer un véritable développement territorial (opportunités de valeur ajoutée, entrepôts innovants (300 000 m2), développer une filière logistique exemplaire (développement de la filière batellerie) - Déclencher une véritable dynamique territoriale au-delà de l'équipement portuaire	
<b>5.2. LES CENTRALITES METROPOLITAINES :</b>	
<b>5.2.1. CERGY GRAND CENTRE</b>	
- renforcer la centralité de Cergy-Pontoise en tant que condition essentielle du développement et de l'attractivité économique de la Confluence, dans toutes ses composantes : logements, commerces, équipements, immobilier tertiaire, espaces publics, accessibilité desserte et intermodalité. - Soutenir la réalisation des projets urbains du quartier Bossut à Pontoise et de Port Cergy 2	
<b>5.2.2. LE PROJET URBAIN DE LA BOUCLE DE CHANTELOUP</b>	
- Réalisation d'une « couronne urbaine » et création d'une nouvelle centralité à Carrières sous Poissy - Création d'un cœur vert associant un « parc écologique de loisirs » et une agriculture « éco industrielle »	
- Réalisation du Projet d'Eco-Port à Triel sur Seine, qui doit assurer la desserte locale de la CA2RS, en complément de la plateforme d'Achères..	

<b>5.2.3. POISSY 2 GARES (7)</b>	
- Renforcer de la centralité de Poissy. - Développer la zone Poissy deux gares incluant l'éco-quartier EOLES	
<b>5.2.4. Saint-Germain-en-Laye</b>	
- Création de nouvelles centralités urbaines autour notamment des projets de restructuration des sites de l'hôpital, de la lisière Péreire et de la place des coteaux du Bel Air ; - Réduire la coupure urbaine entre les quartiers nord et les quartiers sud de la ville	
<b>5.3. LES EQUIPEMENTS DE RAYONNEMENT METROPOLITAIN :</b>	
<b>5.3.1 LE CNCP</b>	
- Réaliser Le Centre National de Conservation des Patrimoines (CNCP) qui constituera un levier pour l'attractivité culturelle scientifique et économique du territoire, à travers notamment la création du pôle de médiation ouvert au public et de la cité des métiers du patrimoine.	
- Elaborer le projet urbain de la ZAC de Neuville, et du parc d'activités des Boutries - concevoir un projet à l'échelle de la Confluence.	
<b>5.3.2. Le 2C2RA</b>	-
- Réaliser le Centre de Conservation, de Restauration et de Recherche en Archéologie, qui insèrera le MAN dans une culture de partenariat permettant de valoriser et de rendre plus accessible les collections qu'il abrite depuis sa création en 1862	
<b>5.3.2. LE CENTRE DE DECOUVERTE ET DE PROMOTION DU FLEUVE, LIEU SYMBOLE DE LA CONFLUENCE</b>	
- Réaliser sur le site exceptionnel de la confluence un équipement phare tel que le centre d'interprétation du fluvial.	
<b>5.3.3. LE CENTRE NATIONAL DE HOCKEY SUR GLACE</b>	
- Réalisation de cet équipement majeur de type Arena dans le nord-ouest francilien, destiné à recevoir des compétitions de niveau national et international, et aussi de grandes manifestations culturelles	
<b>5.4. LE RENFORCEMENT DES CENTRALITES EXISTANTES :</b>	
<b>5.4.1. LES SECTEURS DE REQUALIFICATION URBAINE</b>	
- Opérations ANRU	
<b>5.4.2. VILLE PORT</b>	
- Développer un projet urbain ambitieux articulé avec le projet du Port à Achères	
- Développer le site du Port de Paris à Saint-Ouen l'Aumône, et réaliser l'opération des quais du renouveau à SOA	
<b>5.5. PAYSAGE ET DEVELOPPEMENT URBAIN « LE PARC DE LA CONFLUENCE » :</b>	
<b>5.5.1. ETANG DE VERNEUIL SUR SEINE (10)</b>	
- Création d'un pôle urbain récréatif orienté vers la découverte de ce milieu naturel de grande qualité.	
<b>5.5.2. LES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE</b>	
- Prolongation et programme de requalification des berges de l'Oise et de la Seine	
<b>5.5.3. LES BASES DE LOISIRS DU VAL DE SEINE ET DE CERGY-NEUVILLE</b>	
- Conforter l'attractivité métropolitaine des bases de loisirs	
- Renforcer les équipements existants, le développement de son positionnement sportif et la poursuite d'une politique tarifaire permettant d'assurer sa vocation sociale et de loisirs pour tous.	
<b>5.5.4. LE NORD OUEST AGRICOLE (2)</b>	

-	Réflexion sur les usages (agriculture périurbaine, loisirs, ...), sur le paysage (traitement de limite de l'urbanisation)	
-	Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels.	